

UNIVERSITÉ KASDI MERBAH OUARGLA

Faculté des Lettres et des Langues

Département de Lettres et Langue Française



Mémoire

Master Académique

Domaine : Lettres et langues étrangères

Filière : Langue française

Spécialité : Sciences du langage et sémiologie de la communication

Présenté Par

Mr. LAKRIB Abdelkrim

Titre

**L'analyse actantielle du discours de Nelson
Mandela lors du procès de Rivonia 1964**

Soutenu publiquement

Le : 24/05/2016

Devant le jury:

Mme. ABADI Dalila

Présidente

UKM Ouargla

Mr. DRIDI Mohamed

Rapporteur

UKM Ouargla

Mr. FETITA Belkacem

Examineur

UKM Ouargla

Année Universitaire : 2015/2016

REMERCIEMENTS

J'exprime ma profonde gratitude à toute personne qui, de près ou de loin, a contribué à la réalisation de ce travail.

Mes remerciements s'adressent plus particulièrement au Docteur Dridi Mohamed qui a bien accepté de diriger ce mémoire. Ses remarques, ses précieux conseils et ses corrections m'ont été d'une grande utilité. Et, je lui sais franchement gré pour ses permanents contacts. Je lui dis « Merci ».

Je tiens également à remercier les membres du jury, pour l'attention et le temps consacré à la lecture et à l'évaluation de ce mémoire.

J'aimerais témoigner ma gratitude aux professeurs et enseignants de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines qui ont assuré notre formation universitaire pour les conseils prodigués depuis la première année académique, sans lesquels ce travail n'aurait pas abouti à sa fin.

Toute ma reconnaissance à Madame Goual qui, chaque fois que je l'ai sollicitée pour un conseil, a toujours répondu avec empressement et gentillesse.

J'exprime toute mon admiration à mon épouse et à mes filles. Elles ont supporté toutes mon absence et leur patience mérite un hommage reconnaissant. Sont à remercier également toutes mes sœurs, mes frères, pour leur contribution morale durant tout le parcours de mes études.

Mes remerciements s'adressent également à tous ceux qui m'ont soutenu tant moralement que matériellement notamment B.Boularouah et R. Ait Aoudia, Y.Dechache et tout le personnel du département de français; puissent-ils être assurés que chacun de leur nom est présent dans mon esprit.

Que les camarades de classe trouvent eux aussi nos remerciements les plus distingués pour leur assistance et fraternité au cours de notre formation universitaire

DEDICACE

A L'Eternel Dieu, mon secours et mon guide;

A ma chère épouse, ma destinée;

A mes chers parents, mes êtres chers que leurs âmes reposent en
paix;

A mes bien-aimées filles, mes bénédictions;

A toute ma famille, mes conseillers et collaborateurs ;

A vous tous, pour qui je garde une dette morale ;

Ce mémoire est dédié.

INTRODUCTION

*« Le savoir n'a de sens dans une vie que s'il
est un vouloir savoir ou un savoir faire, s'il
fonde l'activité de l'homme en tant que quête
ou en tant que générosité »*

Algirdas Julien Greimas

L'analyse structurale vise à dégager les structures de sens produites par le discours.

Elle nous offre une lecture interne du texte et nous permet aussi de voir les cohérences et les défaillances internes du discours politique. Ce qui nous intéresse le plus dans cette analyse ; c'est le niveau actantiel.

Dans le schéma actantiel ; les différentes forces qui influencent le déroulement de l'action sont appelées : les actants. Un actant peut être un personnage, un groupe de personnages, une idée ou un sentiment...

Partant des théories sémiotiques de Greimas, mon travail s'est plus préoccupé par la problématique suivante : est-il possible d'appliquer le schéma actantiel à notre corpus ? Autrement dit, la lecture de notre discours politique à partir des actions de chaque actant.

Nous partons de l'hypothèse que l'action est primordiale dans le discours politique et qu'elle est l'âme du pouvoir. Le schéma actantiel est-il pertinent pour expliciter un discours politique ?

Dans notre projet de recherche qui s'intitule : L'analyse actantielle du discours de Nelson Mandela lors du procès de Rivonia 1964, le choix du sujet s'est porté sur un intérêt vaste pour les sciences du langage.

Pour approcher ce travail de recherche, nous avons fait appel à l'analyse structurale du discours politique, qui nous propose une manière originale d'aborder l'examen des actants, par le biais de l'approche actantielle.

Il nous semble donc pertinent d'appliquer le modèle actantiel au discours politique afin d'identifier les acteurs et les actions en présence comme le propose Greimas sous une forme schématique composée de 6 fonctions différentes appelées : les actants.

Afin que notre itinéraire soit mis sur ses pieds, nous avons choisi un corpus sur lequel nous allons appliquer les notions théoriques citées ci-dessus qui est : le discours ou plaidoirie de Nelson Mandela lors du procès de Rivonia en 1964 en Afrique du Sud.

Nelson Mandela est en prison, depuis près de deux ans, condamné pour incitation à la grève et protestation contre les politiques de ségrégation raciale.

Pour sa plaidoirie, pour sa défense le 20 Avril 1964, Nelson Mandela relate les faits qui l'ont fait recourir à la violence. Il révèle les méthodes pacifiques de Congrès national africain (ANC) pour résister à l'apartheid jusqu'au massacre de Sharpeville, et la décision prise par le gouvernement des Blancs d'interdire l'ANC, ce qui les a poussés aux actes de sabotages.

Mandela saisit cette occasion pour faire connaître à un vaste public les motivations et les objectifs des actions de l'ANC et son combat pour la liberté, l'égalité des races ainsi que la lutte contre l'injustice de l'apartheid.

Notre travail sera scindé en deux parties distinctes et complémentaires :

Le premier chapitre: "La dynamique actantielle dans le discours politique", est subdivisé en sous parties ; partant de la définition du discours politique jusqu'aux pronoms personnels de première personne employés en passant par l'analyse sémiotique et les différents axes selon Greimas.

Dans le deuxième chapitre, « Activités politiques et pouvoir » ; nous allons voir des propositions de *matrice générale* pour l'analyse actantielle du discours politique ainsi que l'isotopie pour la lisibilité et la cohérence du texte et pour clore notre chapitre une explication sur les aller-retour des pronoms personnels de première personne

CHAPITRE I

*La dynamique actantielle dans
le discours politique*

Pour comprendre la nature, les objectifs et l'étendue de notre travail, nous avons convenu de définir certains concepts de base : le discours politique, les spécificités de l'énonciation concernant le discours et l'énoncé, pour passer ensuite à l'analyse sémiotique pour voir la notion des actants selon Greimas, les différents niveaux d'analyse ainsi que l'analyse actantielle toujours selon le même auteur.

Ensuite, la définition des différents axes selon Greimas et pour finir un bref aperçu sur l'anti-sujet et les matrices en miroir.

I -Le discours politique

Un discours politique est un discours dont l'énonciation met en question les pouvoirs et dont l'interprétation est articulée au réel de la vie sociale. Le discours que nous avons choisi comme champ d'application des logiques de la sémiotique politique est un discours prononcé par Nelson Mandela (premier pouvoir mis en scène) lors de sa plaidoirie contre les accusations à son encontre par les autorités sud-africaines (second pouvoir mis en scène)¹.

Ainsi, le discours donne une visibilité symbolique aux pouvoirs, en même temps, il s'inscrit dans un débat sur les pouvoirs, sur leur légitimité et sur les modalités de leur mise en œuvre dans l'espace public.

I -1- Spécificités de l'énonciation politique

On peut noter l'importance dans l'énonciation politique des jugements de valeurs qui expriment l'engagement du sujet d'énonciation en tant qu'acteur. Ces jugements de valeur portent d'abord, sur des personnes et sur des acteurs comme le montre cet extrait de notre corpus :

¹ La plaidoirie de Nelson Mandela lors du procès de Rivonia, qui constitue le corpus de cette étude.

"[...] Je ne nierai pas le fait que j'ai été un des fondateurs de l'Umkonto we Sizwe, et que j'y ai joué un rôle...".

[Séq. 002]

" J'aborderai immédiatement la question du sabotage...".

[Séq. 003]

"J'ai déjà dit que j'étais un de ceux qui ont contribué à la création de l'Umkonto".

[Séq. 004]

Ces jugements de valeur ont une double signification. D'une part, ils constituent une expression du pouvoir, en ce que l'énonciateur assume le pouvoir de juger et de sanctionner les autres acteurs :

"Je dis : « violence strictement contrôlée », car j'avais bien précisé que si je fondais une organisation à cette fin, j'entendais la soumettre en toute circonstance aux directives politiques du CNA et que je n'entreprendrais jamais une forme d'activité différente de celle prévue dans notre accord général".

[Séq. 024]

D'autre part, ils expriment l'engagement de l'énonciateur comme acteur politique, auteur de jugements et ainsi porteur d'un engagement pleinement assumé. Cependant, ces jugements de valeur portent aussi sur la population même à laquelle il s'adresse :

"... je mis sur pied l'organisation de la grève nationale, qui fut lancée de manière à coïncider avec la proclamation de la république...".

[Séq. 014]

De tels jugements expriment la façon dont le sujet de l'énonciation assume comme toujours dans le discours politique, une identité propre d'acteur politique. Cette identité d'acteur situé à la fois dans les logiques institutionnelles, dans les logiques de l'exercice des pouvoirs et dans les logiques de confrontation à d'autres acteurs dans l'espace public.

En outre, le discours fait apparaître des répétitions et d'autres éléments de style et

d'énonciation qui marquent l'articulation de l'énonciation à l'oralité en la situant dans une perspective rhétorique.

On peut définir cette oralité politique par trois termes: D'abord, il s'agit de ce que l'on peut appeler une *oralité instituante* : en énonçant une parole, le sujet d'énonciation s'institue comme acteur en faisant de cette parole un pouvoir. Cependant, Il est important de signaler que cette énonciation doit se tenir en public, dans l'espace public qui fonde la performativité instituante de la parole, puisque ce sont les auditeurs qui, par leur présence et leur écoute, instituent le pouvoir de l'énonciateur en lui donnant sa consistance symbolique. La seconde façon dont l'énonciation articule la signification politique à l'oralité est la référence faite à l'auditeur. En effet, nous pouvons constater que l'oralité politique se marque par des formules comme:

"Toute ma vie j'ai lutté pour la cause du peuple africain. J'ai combattu la domination blanche et j'ai combattu la domination noire. J'ai adopté pour idéal une société démocratique et libre où tout le monde vivrait ensemble dans la paix et avec des chances égales. J'espère vivre pour le conquérir, mais c'est aussi un idéal pour lequel je suis prêt, s'il le faut, à mourir".
[Séq.102]

De telles formules expriment une dimension proprement orale du discours politique et de l'énonciation, définissant cette dernière comme un fait institutionnel, à la fois en raison de la personnalité de l'énonciateur et de ses pouvoirs et en raison de la personnalité et des pouvoirs des auditeurs présents dans l'espace public de l'énonciation politique. En dernier lieu, le discours singulier se fonde sur la distanciation dans le rapport à soi : il s'agit du fameux *-Je est un autre -*. En ce sens, en matérialisant le signifiant, l'énonciation met la voix, la parole et l'écriture à distance de celui qui les énonce. Il peut ainsi, les observer et les comprendre comme si elles venaient d'un autre que soi.

En effet, le rapport à l'autre se fonde sur l'identification et la reconnaissance de sa propre identité symbolique dans l'identité de l'autre: à qui l'on s'adresse.

L'énonciation politique repose sur un processus inverse de l'énonciation du discours subjectif. Elle se fonde sur l'expression d'une identification à soi. L'énonciation

politique consiste finalement pour le sujet à assumer l'identité d'acteur exprimée par le discours qu'il énonce.

Dans l'énonciation politique, l'acteur se reconnaît dans le discours énoncé par la subjectivité dont il est porteur, et l'énonciation est un acte politique, justement parce qu'elle fonde l'acteur. C'est pourquoi l'énonciation politique a fondamentalement un caractère performatif. C'est le sens dans les premières phrases du discours de N. Mandela:

" Je voudrais par ce plaidoyer apporter un correctif à certaines fausses impressions créées par des déclarations de témoins de l'accusation. Je dirai en particulier que plusieurs des attentats mentionnés dans les témoignages n'ont pas été et ne pouvaient pas être le fait de l'Umkonto. Je parlerai... "

[Séq.004]

En revanche, les identités politiques se fondent sur la confrontation et l'opposition avec les identités des autres. C'est le sens de la dynamique de la « lutte des classes ». Une nation n'existe qu'à partir du moment où elle se sépare d'une autre en se confrontant à elle. Le rapport politique à l'autre se fonde, ainsi, sur la confrontation et l'antagonisme.

Le modèle actantiel nous aide à mettre en relief les différents acteurs, rôles, buts et obstacles présents dans un discours politique. L'objet de ces notes est de présenter le plus simplement possible une grille de lecture et d'analyse de textes politiques.

I-1-1- Le discours ²

Est une production linguistique (roman, poème, conte, discours philosophique, politique ou autre) qu'on peut analyser à partir de deux points de vue :

Premier cas : pas de traces du sujet parlant : *résultat* d'un processus social de production d'un sens, d'une signification.

² PALMA, Jorge Analyse Socio-sémiotique d'un discours politique, Université de Liège, 1983.

Deuxième cas : le texte renvoie directement au sujet parlant : *produit* d'un *processus* social de production de sens, de signification.

I-1-2- L'énoncé³

L'énoncé correspond à la phase analytique valable pour l'examen des récits et des discours.

« L'analyse du discours a l'avantage de renvoyer à l'examen des conditions de production du texte et permet donc d'établir le lien entre l'analyse linguistique et l'analyse politique et sociologique »⁴.

« Le discours signale une série d'indices qui renvoient à la situation de la communication réelle et aux acteurs sociaux concrets, il est le résultat d'une action produite par un actant social »⁵.

I- 2-Analyse sémiotique

Le modèle « actantiel » est l'un des niveaux de l'analyse « sémiotique » en linguistique. Elle étudie la production du sens.

Pour plus de détails sur la méthodologie de l'analyse sémiotique ; il faut voir les travaux du célèbre linguiste français A. J. GREIMAS.

I-2-1- Les actants selon Greimas

Les actants sont décrits comme des personnages abstraits, des « classes d'acteurs » qui accomplissent les mêmes actions, qui remplissent les mêmes fonctions. Les recherches de Greimas le conduisent, ainsi, à déterminer six actants dont les relations suffisent pour interpréter la plupart des récits.

³ Ibid

⁴ PALMA, Jorge Analyse Socio-sémiotique d'un discours politique, Université de Liège, 1983.

⁵ Ibid

Les rôles actantiels⁶ se distribuent comme suit: un objet, une personne ou un bien spirituel ou moral fait défaut et est recherché. Cet objet de la quête est désigné par un destinataire comme devant être transmis à un destinataire (bénéficiaire). La recherche de l'objet est menée par un sujet (héros) qui rencontrera dans sa tentative des personnages qui lui apporteront de l'aide, des adjuvants, et des personnages qui contreront son projet, des opposants.

Schématiquement cette distribution se représente ainsi⁷:

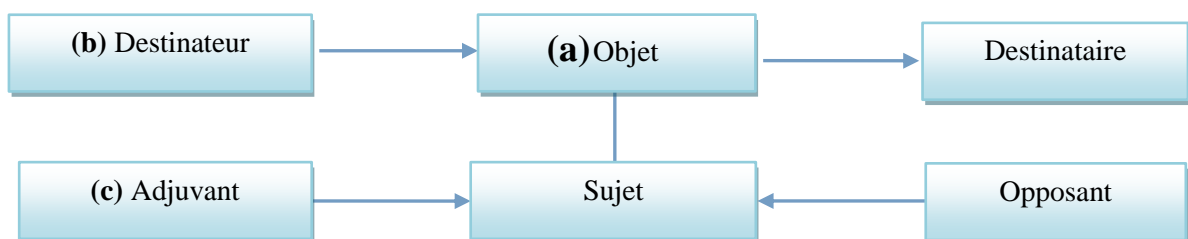


Figure 01 : le schéma actantiel.

I-2-2-Les différents niveaux d'analyse

L'analyse sémiotique établit différents niveaux d'approche de l'objet. On peut distinguer quatre niveaux d'analyse, qui vont du plus superficiel au plus profond :

- *le niveau de surface s'intéresse à la structure des paragraphes, ponctuation...*
- *le niveau rhétorique s'intéresse à la structure narrative du récit.*
- *le niveau actantiel (actants); s'intéresse aux **actants**: «personnages assurant la dynamique du discours».*
- *le niveau taxinomique : c'est le niveau le plus profond de la signification. Il renvoie à la structure élémentaire du récit.*

⁶ Greimas, A.J., *Sémantique structural*, op. cit., p. 145

⁷ Cf., Greimas, A.J., 1966, *Sémantique structural*, op. cit., p. 180

I-2-3- L'analyse actantielle

D'une façon générale, lorsque nous lisons un récit ou examinons un discours, ce sont les acteurs et les personnages qui nous intéressent le plus.

En effet, les événements désignés par la narration et les contenus énoncés par le discours concernent souvent des personnages. L'analyse « sémiotique » nous propose une manière originale d'aborder l'examen des acteurs, c'est-à-dire en ne les appréhendant pas de l'extérieur mais à l'intérieur même du système de relations créé par le récit ou le discours. Chaque acteur est ainsi défini par l'ensemble des rapports qu'il entretient avec les autres acteurs.

I-2-4- La contribution de A. J. Greimas

Dans sa tentative de décrire la signification, et en analysant le produit discursif, A.J. Greimas arrive à l'observation de ce qu'il appelle les «actants» : personnages abstraits assurant la dynamique du discours⁸.

En sémiotique littéraire, le terme d'actant remplace avantageusement les termes de personnage et d'acteur car il recouvre non seulement les êtres humains, mais aussi non humains, animés et non animés, les idées, les concepts, les valeurs et, de manière générale, n'importe quel intervenant capable d'agir, de subir une action et d'influencer le cours des événements.

I-2-5- Un schéma actantiel

Nous remarquons dans le discours de Nelson Mandela, la présence des actants : sujet, objet, opposant, adjuvant .L'analyse de ce discours révèle un schéma actantiel classique.

On peut relever plusieurs schémas actantiels selon, à chaque fois la quête recherchée.

A partir du premier extrait du discours :

⁸ Ibid

"[...] je ne nierai pas le fait que j'ai été un des fondateurs de l'Umkonto we Sizwe, et que j'y ai joué un rôle important jusqu'à mon arrestation, en 1962. Mais je veux dire d'emblée que l'idée émise par l'accusation dans son réquisitoire selon laquelle la lutte en Afrique du sud serait dirigée par des étrangers ou des communistes est dénuée de tout fondement. Quoi que j'aie fait, je l'ai fait non sous quelque influence extérieure, mais à partir d'une expérience acquise en Afrique du sud, et à cause de mes origines africaines, dont je suis fier".

[Séq. 002]

Pour cette première quête, les adjuvants sont l'expérience et l'origine africaine, les opposants ; les accusations, influence extérieurs et les communistes.

Selon la présentation greimassienne, nous pouvons avoir le schéma suivant :

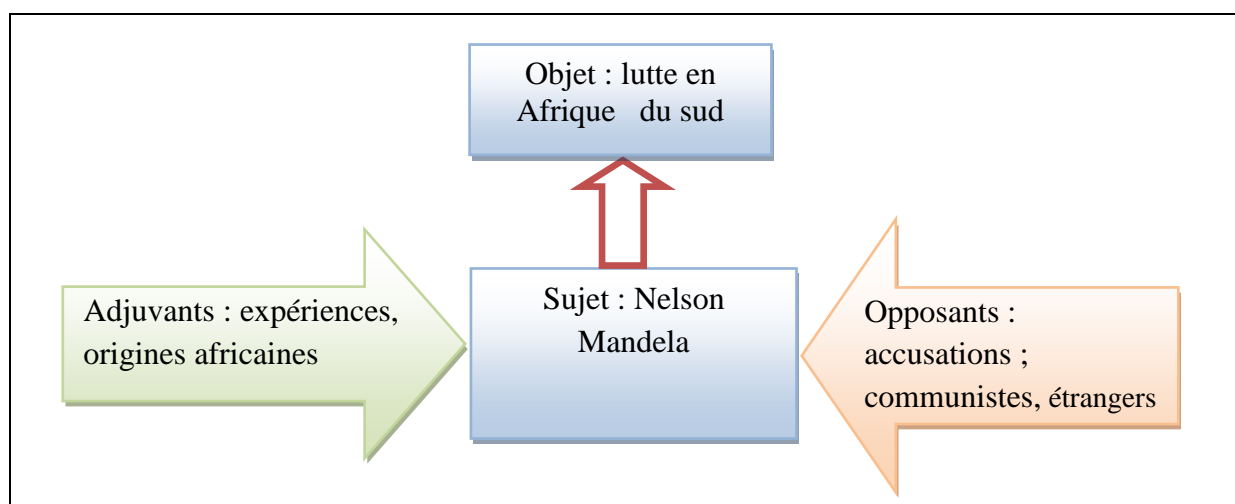


Figure 02: exemple de schéma actantiel appliqué à notre corpus.

Pour une meilleure lisibilité, on peut représenter le schéma actantiel ainsi:

➤ Schéma actantiel quête 1 [séquence 001]⁹ :

Quête	Sujet	Objet	Adjuvants	Opposants
1	Nelson Mandela Je	Lutte en Afrique du Sud	-expériences. -origines africaines.	Accusations : -communistes. -influences étrangères.

⁹ Tableau construit d'après, Delahaye, Y, L'Europe..., op.cit., p.37-174.

Tableau N° 1 : Schéma actantiel quête 1 [séquence 001]

Ensuite, une deuxième quête surgit :

" J'aborderai immédiatement la question du sabotage. Certaines des assertions qui ont été énoncées ici sont exactes, d'autres sont fausses. Je ne nie nullement avoir préparé un plan de sabotage. Mais je ne l'ai pas fait par aventurisme ou par amour de la violence en soi. Je l'ai fait à la suite d'une analyse calme et réfléchie de la situation politique, telle qu'elle résulte de nombreuses années de tyrannie, d'exploitation d'oppression de mon peuple par les Blancs " .

[séq.003]

➤ **Schéma actantiel quête 2 [séquence003]¹⁰ :**

Quête	Sujet	Objet	Adjuvants	Opposants
2	Nelson Mandela je	sabotage	- analyse calme et réfléchie, -la situation politique	- la situation politique, - assertions fausses - tyrannie, - exploitation, - oppression par les Blancs.

Tableaux N° 2: Schéma actantiel quête 2 [séquence003]

Le sujet « Nelson Mandela » est en jonction avec l'objet « sabotage », il est aidé dans sa mission par son analyse de la situation politique qui le pousse au sabotage alors que ce même actant est aussi un opposant au sujet.

Une troisième quête est formulée :

" ... Deux raisons à sa création : d'abord, nous pensions que la politique du gouvernement conduirait inévitablement le peuple africain à s'engager dans le sabotage ; or, seule une direction responsable pouvait canaliser et contrôler ces sentiments de révolte, éviter les explosions de terrorisme qui risquaient de créer entre les races de ce pays une rancune, et une hostilité pires que celles qu'engendre la guerre elle-même. Mais, d'un autre côté, nous avons le sentiment qu'en dehors de

¹⁰ Tableau construit d'après Delahaye, Y, L'Europe ..., op.cit., p.37-174.

la violence aucune voie ne s'offrait au peuple africain pour faire aboutir son combat contre le principe de la suprématie blanche... "

[séq.005]

" Le CNA s'est constitué en 1912 pour défendre les droits des Africains, considérablement réduits par le South Africa Act et menacés en outre par la Loi sur les terres indigènes ... "

[séq.007]

➤ **Schéma actantiel quête 3 [séquences 005-007]¹¹ :**

Quête	Sujet	Objet	Adjuvants	Opposants
3	-fondateurs de l'Umkonto, -membres du ANC.	création de l'Umkonto.	-peuple africain, -direction responsable -longue tradition de non-violence, Négociations, Droits des Africains.	-politique du gouvernement -la suprématie des blancs, la force -loi de sécurité publique.

Tableaux N° 3 : Schéma actantiel quête 3 [séquences 005-007]

On voit bien ici dans l'objet de notre quête est la création de l'Umkonto par le sujet : les membres de l'ANC, ainsi que Nelson Mandela. Ils sont aidés par le soutien du peuple africain, par le combat pour les droits des africains sans oublier l'opposition farouche à tout projet de structuration par le gouvernement Blanc et sa politique d'apartheid.

➤ **Schéma actantiel quête 4 [séquences 028-029-034]¹²:**

" ...Le sabotage n'implique pas de pertes de vie humaine et c'est préférable pour sauvegarder l'avenir des relations entre les races : l'animosité serait réduite au minimum et, si cette politique portait ses fruits, un gouvernement démocratique pouvait devenir réalité. ... "

¹¹ Tableau construit d'après Delahaye, Y, *L'Europe ...*, op.cit., p.37-174.

¹² Tableau construit d'après , Delahaye, Y, *L'Europe ...*, op.cit., p.37-174.

[séq.028]

" Les attaques contre les points vitaux de l'économie du pays devaient s'accompagner du sabotage des bâtiments gouvernementaux et d'autres symboles de l'apartheid. Ces attaques devaient constituer un signal de ralliement pour notre peuple, et l'encourager à participer à des actions de masse non violente, comme des grèves ou des manifestations. ...".

[séq.029]

" ...La réaction de la population blanche fut très violente. Le gouvernement annonça des mesures sévères; il appela ses partisans à demeurer fermes et à ignorer les revendications des Africains. Loin de proposer des réformes, les Blancs ne songèrent qu'à la répression. La réponse des Africains, en revanche, fut encourageante "

[séq.034]

Quête	Sujet	Objet	Adjuvants	Opposants
4	Dirigeants africains Je Et nous	Défendre les droits des africains	-formes violentes : sabotage, Pas de perte de vie humaine. -choix des objectifs économiques	Le gouvernement : -force, -représailles, -peine de mort...

Tableaux N° 4: Schéma actantiel quête 4 [séquences 028-029-034]

Mandela et les dirigeants africains ont pour objectif la défense des droits des africains par des moyens violents qui les aident à faire fléchir leurs opposants ; les forces du mal ; le gouvernement raciste et ses méthodes répressives.

➤ **Schéma actantiel quête 5 [séquence 085]¹³:**

" Notre combat est un combat contre des souffrances réelles, et non pour employer le langage du procureur, « de prétendues souffrances ». Nous combattons essentiellement contre deux aspects caractéristiques de la vie des Africains en Afrique du Sud, maintenus par la législation que nous cherchons à faire abroger : la pauvreté et le non-respect de la dignité

¹³ Tableau construit d'après, Delahaye, Y, L'Europe ..., op.cit.. p.37-174.

humaine. Nous n'avons pas besoin de communistes ou d'agitateurs pour nous enseigner de quoi il s'agit... ".
[séq.085]

Quête	sujet	objet	adjuvants	opposants
5	Dirigeants africains Je et nous	Lutte contre l'apartheid et pour l'égalité entre les races	Pays amis : -communistes, -non-communistes.	Le gouvernement des blancs.

Tableaux N° 5: Schéma actantiel quête 5 [séquence 085]

L'échantillon des cinq quêtes (voir les cinq tableaux ci-dessus) relevé dans notre corpus, montre qu'on peut avoir autant de schémas actantiels. D'autant plus que dans certains cas le même actant peut occuper plusieurs rôles actantiels (syncrétisme).

Nous avons fait une analyse sémiotique synthétique, pour lever le mystère caché du texte à travers son organisation discursive.

I-3- Les différents axes selon Greimas

Le schéma actantiel, devenu classique, de la *sémantique structurale* plaçait du côté du sujet et de l'objet, du destinataire et du destinataire, un autre couple actantiel qui paraissait également très attesté dans les contes populaires : l'adjuvant et son contraire l'opposant. Une régularité semblable est observable dans d'autres discours.

Voyons maintenant comment Greimas explique les différents axes représentés dans le modèle proposé.

I-3-1-La relation entre couple actantiel

- La relation *SUJET - OBJET* (a) se situe dans l'axe du "désir", « qui sera manifesté sous sa forme à la fois pratique et mythique de la "quête" »; *sujet*

et *objet* se définissant l'un par rapport à l'autre¹⁴.

- La relation *DESTINATEUR* - *DESTINATAIRE* (b) serait la manifestation de l'axe du "savoir".
- La relation *ADJUVANT* - *OPPOSANT* (c) serait inscrite dans l'axe du "pouvoir". Ces deux actants se définissant par rapport au *sujet*. Ainsi, l'*adjuvant* donne du pouvoir au *sujet* pour l'aider à atteindre son *objet* ; l'*opposant* fait obstacle à sa quête.

On nommera un *opposant* toute figure qui s'oppose au pouvoir du sujet. Dans ce sens, comme nous le verrons plus loin, un *anti-sujet* – c'est-à-dire, le personnage présenté comme l'adversaire de l'acteur principal par le discours – est toujours un *opposant* pour le sujet, bien que tout *opposant* ne soit pas nécessairement un *anti-sujet*.

A titre d'exemple, dans le texte de notre corpus : « Nelson Mandela, dans sa lutte contre la ségrégation raciale pour une *société sans exploitation*, accomplit l'*idéal humaniste* : libérer l'homme de l'*oppression* et de l'*apartheid*. Dans sa tâche, il doit faire face à des ennemis redoutables et, en particulier, aux forces du *grand capital* : la *dictature* et l'*extrême droite*, ainsi qu'à la *répression* la plus sanglante. Mais, avec le soutien actif des *pays amis* et des *organisations populaires*, il est sûr de sa victoire...»¹⁵.

I-3--2- l'axe du désir

Il est constitué par la relation entre le *SUJET* : Nelson Mandela, et l'*OBJET* : une société sans exploitation.

I-3-3-l'axe du savoir

Il est constitué par la relation entre Un *DESTINATEUR* : l'idéal humaniste, et Le *DESTINATAIRE* : l'homme libéré de l'*oppression* et de l'*apartheid*.

¹⁴ GREIMAS, A.J., *Du Sens*, op. cit., pp. 176-177.

¹⁵ Le procès de Rivonia juin 1964 en Afrique du Sud

I-3-4-l'axe du pouvoir

Est constitué par la relation entre *l'ADJUVANT* : les pays amis et les organisations populaires, et *l'OPPOSANT*, constitué par : le grand capital, la dictature, l'extrême-droite et la répression. (Nous verrons plus loin que certains de ces « *opposants* » peuvent être classés dans la catégorie de « *l'antisujet* », c'est-à-dire, l'adversaire de l'acteur principal).

Greimas va plus loin et ramène ces trois axes aux deux suivants¹⁶ :

I-3-5- L'axe de la communication

Autour duquel s'organisent trois valeurs positionnelles :

Le destinataire qui communique un objet à un destinataire. Il y a entre le destinataire et le destinataire une espèce, de « contrat ». Le destinataire chargera le sujet d'une mission, l'exécution de la quête. La communication de l'objet prend la forme de l'énoncé narratif :

Destinateur objet destinataire.

Un destinataire (l'idéal humaniste) communique, transmet un objet, une mission au sujet (Nelson Mandela) : la construction d'une société sans exploitation, pour libérer l'homme (Destinataire) de l'oppression et de l'apartheid.

Or, on voit bien ici la différence entre le rôle du destinataire et celui du sujet : ce dernier agit de façon à transformer un état, il « **fait-être** » ; le destinataire fait agir un sujet, il « **fait-faire** ».

I-3-6-L'axe du désir et de la quête

Autour duquel un *sujet* qui cherche *l'objet* (communiqué par le destinataire) reçoit la *solidarité* d'un *adjuvant* et doit faire face à un *opposant*. Si l'on revient à notre exemple, les relations se présentent comme suit :

¹⁶ GREIMAS, A.J., *Du Sens*, op. cit., pp. 176-177

Le *sujet* (Nelson Mandela) dans la recherche de son *objet* (la société sans exploitation) reçoit l'aide des *adjuvants* (les pays amis, les organisations populaires) et doit faire face aux *opposants* et/ou *anti-sujets* (le grand capital, la dictature, l'extrême droite, la répression).

I-4-Le sujet et l'anti-sujet et l'objet et l'anti-objet

On peut se trouver, aussi, en présence d'un récit dont deux ou plusieurs sujets poursuivent des buts qui s'opposent ou qui s'excluent réciproquement, la réussite de l'un sanctionnant l'échec de l'autre, et vice-versa.

Cela permet de parler de la présence d'un *anti-sujet*. L'action peut alors s'interpréter non pas par des matrices mises en parallèle – comme il serait convenable de faire pour rendre compte d'un récit à différents objets et sujets complémentaires –, mais mises en opposition, en *miroir*. Cela nous permet de parler de la présence d'un **anti-sujet** et d'un **anti-objet**, ce qui nous rapproche de la structure du discours politique.

Pour conclure notre chapitre, nous pourrions dire que le discours est une forme de communication dans laquelle les traces du sujet émetteur sont présentes. C'est pourquoi le discours peut être envisagé à la fois du point de vue de sa structuration en langue (énoncé) et en tant que processus de production par un acteur social. Il renvoie toujours, donc, à la société. Dans le discours politique le sujet émetteur est, souvent, en même temps l'acteur. L'utilisation du modèle actantiel aura l'avantage de nous aider à mettre en évidence le sujet principal mis en place par le discours. par rapport à l'ensemble des catégories d'acteurs exposées.

CHAPITRE II

Activités politiques et pouvoir

Dans ce deuxième chapitre, nous appliquerons les notions théoriques vues dans le premier chapitre, à notre corpus.

Nous allons voir des propositions de matrice générale pour l'analyse actantielle du discours politique ainsi que de relever les différentes isotopies présentes. Et enfin essayer d'expliquer le va-et-vient des pronoms personnels « je » et « nous » dans notre discours politique

II-La politique et le pouvoir

La politique et ses activités politiques, sont toujours référées au pouvoir. L'étude du discours politique doit assigner à l'axe du pouvoir et aux actants adjuvant et opposant un rôle très important. Mais il faut distinguer entre :

le pouvoir faire – facilité par un adjuvant ou rendu difficile ou impossible par un opposant – et le pouvoir comme objet-valeur fondamental de l'action politique, soit sous la forme de la « Conquête du pouvoir », de l'« exercice du pouvoir » ou du « contrôle du pouvoir des autres ».

Ainsi, un sujet chez qui un savoir de l'action à accomplir précède le pouvoir faire est fort différent d'un sujet chez qui le vouloir est premier. On peut dire que le but du sujet est de s'attribuer une identité :

« ... J'ai été un des fondateurs de l'Umkonto we Sizwe, et que j'y ai joué un rôle important. ». [séq.002].

En outre l'objet-valeur peut assumer différentes formes ; ainsi, le pouvoir peut être représenté par un parlement, un pouvoir de l'État, les forces armées, ou un parti, un syndicat, une organisation de masses, etc.

L'axe du désir (Sujet-Objet) a la particularité d'être aussi marqué par le signe du pouvoir car l'objet poursuivi lui-même est le pouvoir.

Sujet et anti- sujet et objet et anti-objet sont aussi marqués par le signe du pouvoir.

En outre, le destinataire peut être le peuple, une philosophie ou idéologie, la morale, l'humanité, etc. Le destinataire peut être une classe sociale, une nation, etc.

II-1-Une matrice générale du politique

Voici une proposition de matrice générale pour l'analyse actantielle du discours politique.

II-1- Une matrice générale du politique ¹⁷:

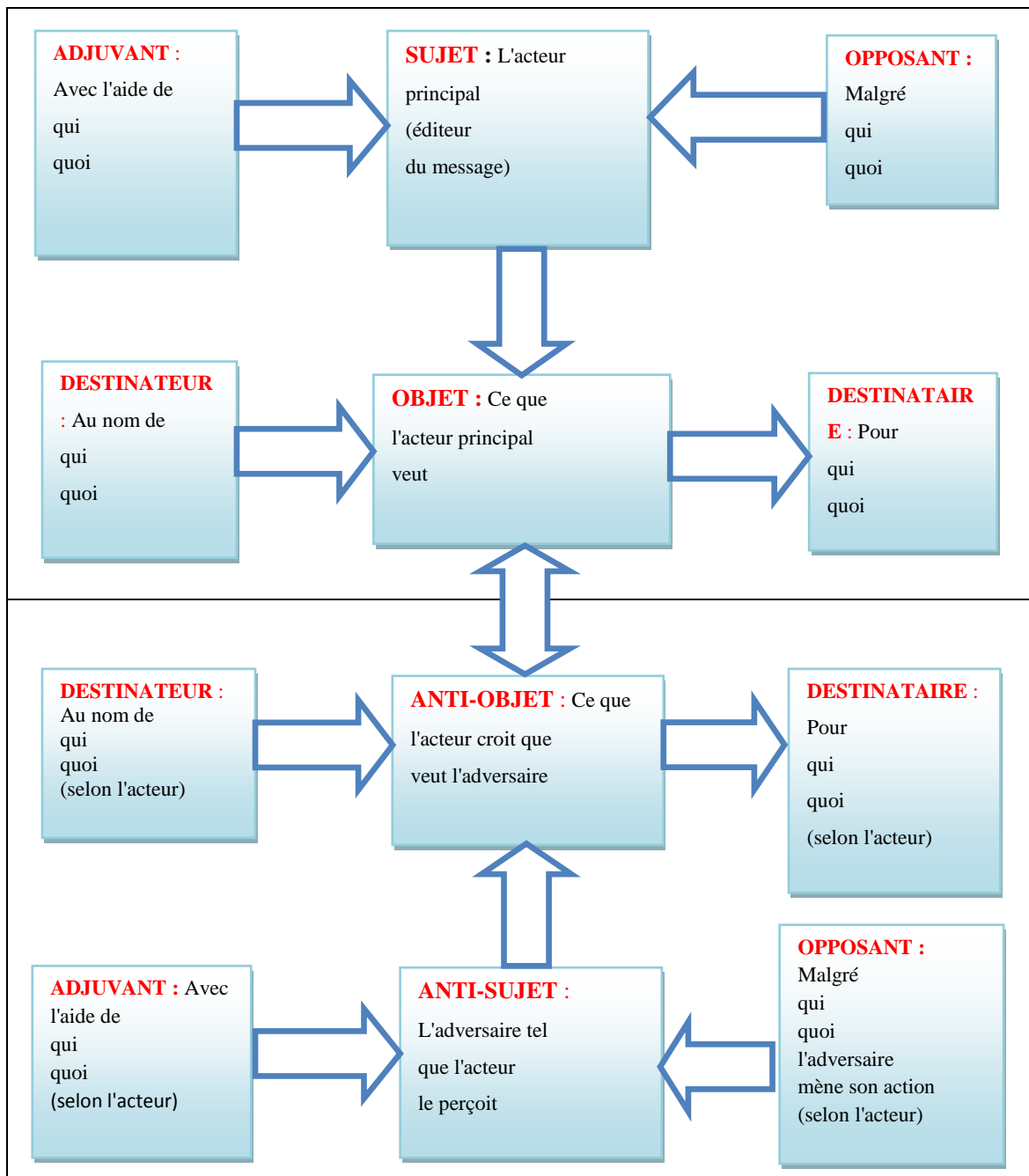


Figure 3: modèle d'une matrice générale des discours politiques.

¹⁷ Cf., DUMORTIER, J.-L. et PLAZANET, F., op. cit., pp.66-68.

Voici encore un autre modèle général des discours politiques mais cette fois-ci avec une matrice représentant des actants de base ¹⁸ :

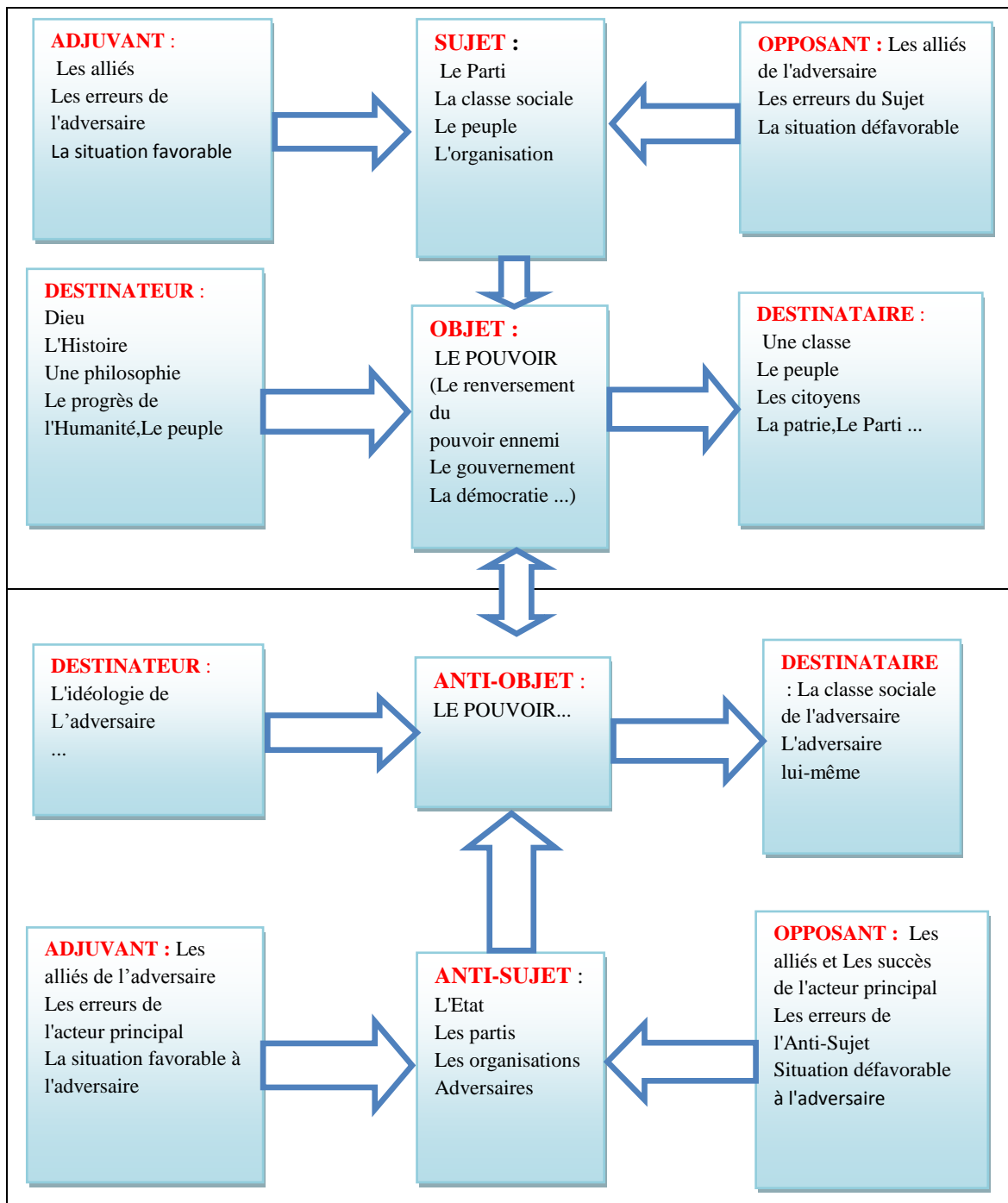


Figure 4: modèle de matrice représentant les actants de base.

¹⁸ Ibid

Prenons comme exemple d'application notre corpus qui exprime le mieux les contenus idéologiques d'un homme politique et aussi celle d'une organisation politique. Il serait cependant intéressant, d'examiner la structuration de cette matrice actantielle de productions discursives¹⁹.

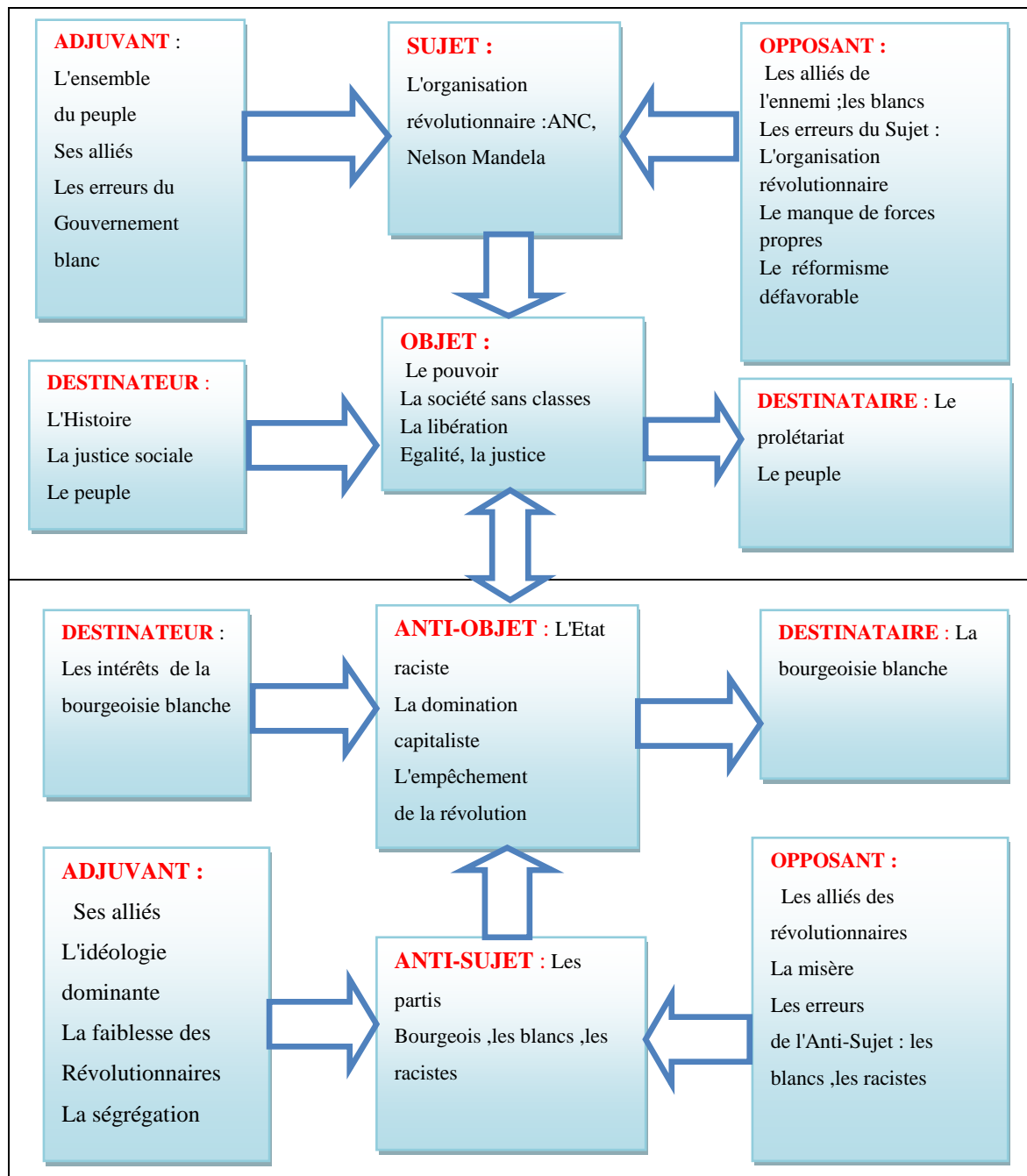


Figure 5 : modèle de matrice actantielle de productions discursives.

¹⁹ Ibid

On voit bien ici la différence entre le rôle du destinataire et celui du sujet : ce dernier agit de façon à transformer un état, il « fait-être », le destinataire agit de façon à faire agir un sujet, il « fait-faire »²⁰.

Voyons et expliquant les trois axes représentés selon le modèle greimassien :

- L'axe du désir est constitué par la relation entre le Sujet : tantôt l'organisation politique, tantôt les masses, tantôt Nelson Mandela et l'Objet : Le renversement concerté du régime (Une démocratie qui rompt avec le capitalisme et l'exploitation), participation populaire, changement de mode de gouvernance.
- L'axe du savoir est constitué par la relation entre un Destinataire : l'histoire ; la justice sociale et le Destinataire : le prolétariat, les masses, le peuple, les alliés, les victimes.
- L'axe du pouvoir est constitué par la relation entre l'Adjuvant : tantôt les masses tantôt l'organisation politique, mobilisation des masses, lutte politico-revendicative, et l'Opposant : les erreurs du Sujet, la division du peuple, la dictature, les partis proches du régime, les institutions.

II-2- Le sujet / l'anti-sujet et l'objet / l'anti-objet

Dans le discours politique, on peut trouver deux ou plusieurs sujets poursuivent des buts qui s'opposent ou qui s'excluent réciproquement, la réussite de l'un sanctionnant l'échec de l'autre, et vice-versa.

Sujet :

Organisation révolutionnaire

ANC

Nelson Mandela

Objet :

le pouvoir :

société sans classe

liberté

Egalité

Justice

²⁰Palma, Jorge, *Documentation française*, 1990.

Anti-sujet :

Les partis Bourgeois

Les Blancs

Les ségrégationnistes

Anti-objet :

le pouvoir :

racisme

domination

Capitalisme

Le sujet et l'anti-sujet poursuivent le même objet mais avec des buts différents .Ce qui nous fait dire que le sujet avec tout ce qu'il représente comme organisation représentative du peuple africain poursuit un objet : le pouvoir à valeurs positives comme l'égalité, la justice et une société sans ségrégation alors que l'anti-sujet représenté par les Blancs et leurs satellites court après le même objet : le pouvoir, mais à valeurs négatives ; domination, ségrégation et exploitation (l'anti-objet).

Remarque:

Lors de la construction de la matrice en miroir, il ne faut pas tomber dans l'erreur de construire la matrice concernant l'anti-sujet en allant chercher les éléments de contenu dans le discours de l'ennemi réel du sujet.

Ce qui nous intéresse, c'est que le discours du sujet nous dit sur sa propre quête et celle de ses adversaires. Ce n'est pas le discours de l'ennemi que nous examinons, mais la façon dont le sujet voit le discours et la quête de celui-ci.

II-3-L'isotopie

Elle nous intéresse dans la mesure où, telle que définie par Greimas, elle consacre et manifeste la « cohérence sémantique »²¹. L'homogénéité qui permet la lisibilité des textes quand, comme l'écrivent Greimas et Courtés, pour « l'énonciataire, l'isotopie constitue une grille de lecture qui rend homogène la surface du texte, puisqu'elle permet de lever les ambiguïtés »²².

²¹ Greimas, A.J 1966, op.cit., p 332

²² Ibid

« Envisagée d'un point de vue linguistico-sémiotique, la lisibilité d'un texte est fondée sur le concept d'isotopie : lire un texte, c'est identifier la (les) isotopie(s) qui le parcourt(nt), et suivre, de proche en proche, le (dis) cours de ces isotopies »²³.

Pour ce qui est de notre corpus, nous prenons en compte uniquement les lexèmes se référant à l'entité de:

- « **Combat** »: Lutte, révolte, protestation, manifester, grève, émeute, rebelle, militant, guérilla...
- « **Apartheid** »: tyrannie, ségrégation, violence, répression, terreur...
- « **Liberté** »: espoir, coexistence, cohabitation, travail, salaire, dignité...

Nous remarquons bien que dans le discours de Nelson Mandela les isotopies sont bien étudiées selon un objectif bien défini ; à accrocher l'attention et marquer les mémoires .Elles répondent à la volonté de marquer l'auditoire, de faire pénétrer ce lexique propre au combat, à la liberté, à l'apartheid, dans l'esprit de l'auditoire. Le locuteur veut attirer, réveiller, adhérer le public (qui n'a pas l'habitude de ce genre lexique interdit par les Blancs).

Mandela tente d'expliquer le phénomène « apartheid » par des facteurs négatifs : tyrannie, ségrégation, violence ...De même que pour « la liberté » qui est un phénomène positif avec des répercussions positives : espoir, coexistence, dignité, travail, salaire...Sans oublier « le combat » qui est une nécessité et en fait n'est que la conséquence évidente de l'apartheid.

Ainsi, nous pouvons dire que tous les indices de la manifestation textuelle pouvant se ramener à l'opposition: positif vs négatif, tyrannie vs dignité, liberté vs apartheid nous sont importants pour saisir l'axiologie du texte et rendre explicites quelques-uns des mécanismes syntaxiques qui sous tendent les effets de sens " reçu" intuitivement.

²⁶RASTIER, F. (1987), *Sémantique interprétative*, Paris, Presses universitaires de France, 277 p

II-3-Les pronoms personnels de première personne

« Si le discours, en général, est défini comme un énoncé envisagé dans sa dimension interactive, il a une finalité évidente dans la sphère politique où il cherche manifestement l'exercice d'une influence ». ²⁴

A partir du corpus sur lequel se fonde notre travail, deux pronoms retiennent l'attention dans le discours: le pronom personnel de la première personne du singulier « je » et celui du pluriel « nous ». A première vue, rien d'original car le discours politique est a priori un discours de présentation de soi.....

Pour réussir, le locuteur présente de lui, une image caractérisée par la responsabilité, de sincérité, d'honnêteté, et enfin de compétence. Pour y parvenir, il cristallise de manière plus ou moins consciente, toutes les attentions sur sa personne.

Le discours qui compose ce corpus a été prononcé dans une période de crise aiguë ; l'Afrique du Sud vivait dans un contexte difficile où les populations noires étaient attaquées voire même massacrées, la discrimination raciale faisait rage, où les droits des Africains étaient bafoués et leurs leaders emprisonnés ou condamnés à mort.

Nelson Mandela, comme leader et opposant à ce système, cristallise dans sa plaidoirie, toutes les attentions sur sa personne en employant la première personne du singulier: « je » :

Exemples :

*Je ne nierai pas, j'ai été un des fondateurs, j'y ai joué un rôle, je veux dire, je l'ai fait, je suis fier, J'aborderai, Je ne nie nullement, Je l'ai fait,, Je voudrais, Je dirai, Je parlerai, j'ai joué, Je parlerai, je devrai dire, J'expliquerai ...*²⁵

²⁴ Sarfati (G---E), 1997 *Eléments d'analyse du discours*, Nathan, Paris, 1997,p14.

²⁵ La plaidoirie de Nelson Mandela lors du procès de Rivonia 1964

Ainsi Mandela assume ses positions et ses émotions. Il partage également sa vision des événements qu'il relate donnant ainsi à l'auditoire, la possibilité de le caractériser, de le définir sans ambiguïté.

Ensuite, Nelson Mandela exploite généreusement la première personne du pluriel, « nous ». Cela est caractéristique du discours politique car il faut s'y mettre en avant en faisant preuve d'humilité. Toutefois, en y regardant de plus près, on remarque que le pronom « nous » n'a pas toujours les mêmes référents.

Exemples :

- **nous** pensions (ceux qui ont contribué à la création de l'Umkonto = une direction responsable)
 - nous** avons décidé (une direction responsable)
 - nous** avons commencé par enfreindre la loi (une direction responsable)
- **nous** avions derrière nous (Les fondateurs de l'Umkonto et membres du Congrès national africain)
 - nous** pensions que l'Afrique du Sud (Les fondateurs de l'Umkonto et membres du Congrès national africain)
 - nous** ne voulions pas (Les fondateurs de l'Umkonto et membres du Congrès national africain)
- **nous** voulons vivre (Les Africains)
 - nous** voulons avoir le droit (Les Africains)
 - nous** voulons pouvoir nous mêler (Les Africains)²⁶.

Le locuteur s'adresse à un auditoire diversifié et hétéroclite mais avec un point commun : l'appartenance à la nation Sud Africaine. Le discours s'adresse d'abord aux juges du tribunal, puis au fil du dit, l'auditoire est spécifié.

Le pronom « nous » désigne alors différents groupes sociaux : ceux qui ont contribué à la création de l'Umkonto : une direction responsable, les fondateurs de l'Umkonto et membres du Congrès national africain, et enfin les Africains : les jeunes, les femmes,

⁴ Ibid

les hommes, à toutes les victimes de l'apartheid. Au fur à mesure de la recherche de solutions pour sortir de la crise, le pronom personnel « nous » va concerner, « les amis de la cause »; « la communauté internationale », « les pays voisins », « O.U.A », et « l'O.N.U.».

En somme, la première personne grammaticale, que ce locuteur utilise, qu'elle soit au pluriel ou au singulier, est la marque par excellence de la présentation de soi.

Au singulier, le pronom personnel « je » contribue à la construction d'un ethos de responsabilité et d'honnêteté : le locuteur assume le discours. En même temps, ce pronom établit une relation intime avec l'auditoire qu'il interpelle volontiers.

Au pluriel, le pronom de première personne « nous » instaure une relation de rapprochement entre l'homme politique et son auditoire mais aussi entre l'homme politique et son idéal et ses collaborateurs. Ce faisant, Mandela se présente en avocat d'une cause et aussi comme rassembleur : il ne s'approprie pas les résultats obtenus reconnaissant la présence d'une direction.

Au total, l'analyse des pronoms personnels de première personne « je » et « nous » montre dans le discours de Nelson Mandela, une volonté de proximité avec l'auditoire, de rassemblement de son peuple autour d'une cause commune voire de fusionner avec lui pour les mêmes objectifs et enfin la volonté de projeter l'image d'un homme responsable et honnête.

Pour conclure, nous voudrions ajouter que l'utilité et la pertinence du modèle actantiel pour l'analyse des discours politiques, nous semble particulièrement appropriée pour aider un chercheur, un observateur, un investigateur du politique à mieux explorer les fondements systématiques et démonstratifs de ce "sens humain"

En effet, les différents actants présents sur la scène politique ne seront pas envisagés du point de vue de l'auteur d'un discours, mais du point de vue d'un observateur du politique qui essaie de rendre compte de l'action même.

CONCLUSION

Au terme de notre travail sur l'analyse sémiotique du discours politique, nous avons essayé de démontrer la possibilité de l'application du schéma actanciel de Greimas à notre corpus.

Le paradigme greimassien de la narrativité²⁷, fondé sur l'étude des contes merveilleux russes de Vladimir Propp²⁸, précurseur du structuralisme, des situations dramatiques au théâtre d'Étienne Souriau²⁹, ainsi que des rôles et fonctions syntaxiques de Lucien Tesnière³⁰. Greimas a repris et synthétisé ces travaux et analyses pour étendre leurs applications à d'autres domaines et pour en faire un modèle universel.

Pour Greimas, la narrativité généralisée est considérée comme le principe organisateur de tout discours³¹.

Dans notre modeste travail, nous sommes partis des hypothèses suivantes : le schéma actanciel est-il pertinent pour expliquer un discours politique ? Peut-on arriver à une compréhension plus fine à partir des actions des actants ? Et enfin la possibilité de retrouver les six fonctions du schéma actanciel dans notre corpus : « le discours de Nelson Mandela lors du procès de Rivonia en 1964 à Pretoria ».

Outre, les hypothèses, la démarche elle-même peut se justifier par au moins deux caractères judicieux : tout d'abord, de par le caractère même du schéma actanciel qui résulte lui-même des transpositions linguistiques de Greimas transmises à la théorie des textes littéraires ; deuxièmement, par l'intérêt accordé à l'idée de l'analyse des fonctions de chaque actant qui sont la base du schéma actanciel et qui nous a inspirée à l'appliquer dans notre recherches.

²⁷ GREIMAS, A.J, *Sémantique structurale*, op. cit.

²⁸ PROPP, Vladimir, *Morphologie du conte*, (Leningrad, 1928), Paris, Seuil, 1965.

²⁹ SOURIAU, *Les Deux Cent Mille Situations dramatiques*, Paris, Flammarion, 1950 .

³⁰ TESNIÈRE, Lucien, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959, éd. corr. 1965.

³¹ GREIMAS, A.J, *Sémiotique narrative et textuelle*, Paris, Larousse, 1973.

Après un long travail judicieux, de l'analyse structurale de notre discours politique par le biais de l'approche actantielle notre travail a été réparti en deux grandes parties ; «La dynamique actantielle dans le discours politique», avec toutes les définitions qui aident à comprendre les théories qui nous ont permis de conclure notre travail. Et une seconde partie; « Activités politiques et pouvoir », dans laquelle nous expliquons la matrice générale pour l'analyse actantielle du discours politique ainsi que l'isotopie pour la lisibilité et la cohérence du texte.

Nous arrivons enfin à une conclusion évidente, et l'affirmation de la possibilité de l'application du schéma actantiel à notre corpus, ainsi qu'une lecture autre ; plus fine et plus pertinente par un cheminement actantiel des actants.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

- COURTÈS, J., GREIMAS, A.J. *Sémiotique, dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, « Langue, linguistique, communication », 1979.
- DELFOSSE, Pascale, *Une idéologie patronale, essai d'analyse sémiotique*, Paris, Didier, 1974.
- DUMORTIER, J.-L., PLAZANET, F. *Pour lire le récit. L'analyse structurale au service de la pédagogie de la lecture*, Paris - Bruxelles, De Boeck -Duculot, « Langages nouveaux, pratiques nouvelles pour la classe de langue française », 1981.
- GREIMAS, A.J, *Sémantique structurale, recherche de méthode*, Paris, Larousse, « Langue et Langage », 1966.
- *Du Sens, Essais sémiotiques*, Paris, Seuil, 1970.
- *Sémiotique narrative et textuelle*, Paris, Larousse, 1973.
- « *Un problème de sémiotique narrative : les objets de valeur* », in *Langages* N° 31, Paris, Didier Larousse, 1973.
- *Sémiotique et Sciences Sociales*, Paris, Seuil, 1976.
- GUIRAUD, Pierre, in *La sémiologie*, Paris, P.U.F., 1971).
- PALMA, Jorge, *Analyse Socio-sémiotique d'un discours politique*, Université de Liège, « Bibliothèque d'Arts et sciences de la communication », 1983.
- PROPP, V. *Morphologie du conte*, Paris, Du Seuil, « Points », 1970.
- VILLAR, Constanze, *Le discours diplomatique*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Dictionnaire

- dictionnaire-semiotique-générale.pdf

Webographie

- <http://www.patrick-charaudeau.com/A-quoi-sert-d-analyse-le-discours.html>, consulté le : 18/01/2016.
- <http://www2.ulg.ac.be/capri/EtudesRecherches/PalmaActantiel>, consulté le : 28/02/2016.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

CHAPITRE I : La Dynamique Actantielle dans le Discours Politique

I -Le discours politique	06
I -1- Spécificités de l'énonciation politique	06
I- 2-Analyse sémiotique	10
I-3-Les différents axes selon Greimas	17
I-4-L anti-sujet et les matrices en miroir	19

CHAPITRE II: Activites politiques et pouvoir

II-1- La politique et le pouvoir	23
II-2-Une matrice générale du politique	24
II-3-Le sujet/l'anti-sujet et l'objet/l'anti-objet	28
II-4-Les isotopies	29
II-5-Les pronoms personnels de première personne	31

CONCLUSION

Référence bibliographique	39
Annexes	43
Résumé	69

ANNEXES

FIGURES ET TABLEAUX
FIGURES

Figure N° : 01 Le schéma actantiel .	11
Figure N° : 02 Exemple de schéma actantiel.	13
Figure N° : 03 Modèle des matrices générale des discours politiques	25
Figure N° : 04 Modèle de matrices représentant les actants de base	26
Figure N° : 05 Modèle de matrices actantielle de production discursive	27

TABLEAUX

Tableaux N° : 01 Schéma actantiel quête 1 [séquence 001]	13
Tableaux N° : 02 Schéma actantiel quête 2 [séquence003]	14
Tableaux N° : 03 Schéma actantiel quête 3 [séquences 005-007]	15
Tableaux N° : 04 Schéma actantiel quête 4 [séquences 028-029-034]	15
Tableaux N° : 05 Schéma actantiel quête 5 [séquence 085]	16

Présentation de notre corpus

Extrait : La plaidoirie de Nelson Mandela lors du procès de Rivonia 1964

En 1918, naissance de Nelson Mandela en Afrique du Sud .Très jeune il prit conscience de l'oppression des blancs sur les noirs.

Engagement politique

En 1943, il est membre du Congrès National Africain (ANC) où il mène une lutte non-violente contre les discriminations raciales et l'oppression par la minorité blanche. Malheureusement pour lui, en 1960 le gouvernement a interdit toutes activités politiques à l'ANC.

L'emprisonnement

en 1962 Nelson Mandela est arrêté pour sa participation au sabotage des installations publiques, économiques et militaires. En juin 1964, il est jugé et condamné à vie. Il devient le symbole de la résistance et de la liberté pour les peuples opprimés.

Le procès

Rivonia est une commune de la banlieue de Johannesburg, d' où le nom du procès. Nelson Mandela, était déjà en prison pour incitation des travailleurs à faire grève et pour avoir quitté le pays illégalement, est ainsi inculpé.

Contexte

Nelson Mandela, a été arrêté en 1962, sur renseignement de la Central Intelligence Agency (CIA) que les autorités sud-africaines découvrent sa cachette, il était considéré par le gouvernement et les états occidentaux comme un indésirable et comme un dangereux terroriste .

Ainsi le gouvernement sud-africain s'instaure en gardien des intérêts de l'occident contre le bloc de l'EST en Afrique australe, pour instaurer et perdurer sa politique ségrégationniste.

La plaidoirie de Nelson Mandela lors du procès de Rivonia (extraits)

Mandela expose le combat contre l'apartheid et ses rapports avec les communistes

- 001 Déjà condamné à 5 années de travaux forcés comme organisateur de la grève générale 1961, Nelson Mandela fut à nouveau jugé en 1964, à Rivonia, sous les accusations de sabotage, destruction de biens, violation de la loi sur l'interdiction du communisme, et condamné à la prison à perpétuité avec sept autres de ses compagnons de lutte : Walter Sisulu, Govan Mbeki, Raymond Mhlaba, Elias Motsoaledi, Andrew Mlangeni, Ahmed Mohamed (Katy) Kathadra, Dennis Goldberg. Voici l'essentiel de la déclaration qu'il fit lors du procès.
- 002 [...] Je ne nierai pas le fait que j'ai été un des fondateurs de l'Umkonto we Sizwe, et que j'y ai joué un rôle important jusqu'à mon arrestation, en 1962. Mais je veux dire d'emblée que l'idée émise par l'accusation dans son réquisitoire selon laquelle la lutte en Afrique du Sud serait dirigée par des étrangers ou des communistes est dénuée de tout fondement. Quoi que j'aie fait, je l'ai fait non sous quelque influence extérieure, mais à partir d'une expérience acquise en Afrique du Sud, et à cause de mes origines africaines, dont je suis fier.
- 003 J'aborderai immédiatement la question du sabotage. Certaines des assertions qui ont été énoncées ici sont exactes, d'autres sont fausses. Je ne nie nullement avoir préparé un plan de sabotage. Mais je ne l'ai pas fait par aventurisme ou par amour de la violence en soi. Je l'ai fait à la suite d'une analyse calme et réfléchie de la situation politique, telle qu'elle résulte de nombreuses années de tyrannie, d'exploitation et d'oppression de mon peuple par les Blancs.
- 004 Je voudrais par ce plaidoyer apporter un correctif à certaines fausses impressions créées par des déclarations de témoins de l'accusation. Je dirai en particulier que plusieurs des attentats mentionnés dans les témoignages n'ont pas été et ne pouvaient pas être le fait de l'Umkonto. Je parlerai aussi des relations entre le Congrès national africain et l'Umkonto, et du rôle que j'ai joué dans ces deux organisations. Je parlerai encore du rôle du parti communiste. Pour cela, je devrai dire un mot des buts de l'Umkonto ; quelles méthodes il adopta pour les atteindre, et pourquoi elles furent choisies. J'expliquerai aussi pourquoi j'ai été amené à prendre part aux activités de ces organisations. [...]
- 005 J'ai déjà dit que j'étais un de ceux qui ont contribué à la création de l'Umkonto. Deux raisons à sa création : d'abord, nous pensions que la politique du gouvernement conduirait inévitablement le peuple africain à s'engager dans le sabotage ; or, seule une direction responsable pouvait canaliser et

contrôler ces sentiments de révolte, éviter les explosions de terrorisme qui risquaient de créer entre les races de ce pays une rancune, et une hostilité pires que celles qu'engendre la guerre elle-même. Mais, d'un autre côté, nous avions le sentiment qu'en dehors de la violence aucune voie ne s'offrait au peuple africain pour faire aboutir son combat contre le principe de la suprématie blanche. Tous les modes d'opposition légale à ce principe avaient fait l'objet d'interdictions. Nous étions dans une situation où il nous fallait soit accepter un état permanent d'infériorité, soit relever le défi du gouvernement. Nous avons décidé de relever le défi. Nous avons commencé par enfreindre la loi tout en évitant le recours à la violence. De nouvelles lois furent édictées alors contre cette forme d'action. Et c'est seulement quand le gouvernement eut recours à la force pour réprimer toute opposition que nous avons décidé de répondre à la violence par la violence.

006 Cependant la force dont nous usons n'est pas le terrorisme. Les fondateurs de l'Umkonto étaient tous membres du Congrès national africain et nous avions derrière nous une longue tradition de non-violence et de recours à la négociation pour résoudre les conflits politiques. Nous pensions que l'Afrique du Sud appartenait à tous ceux qui y vivaient, et non à un groupe, qu'il fût noir ou blanc. Nous ne voulions pas d'une guerre interraciale, et nous avons essayé de l'éviter jusqu'à la dernière minute. La Cour constatera sans peine que toute l'histoire de notre organisation confirme ce que j'ai dit et ce que je vais dire, lorsque j'aurai décrit les tactiques que l'Umkonto décida de pratiquer. Mais il ne sera pas inutile de dire auparavant quelques mots du Congrès national africain, le CNA [1].

007 Le CNA s'est constitué en 1912 pour défendre les droits des Africains, considérablement réduits par le *South Africa Act* et menacés en outre par la Loi sur les terres indigènes. Pendant trente-sept ans, c'est-à-dire jusqu'en 1949, le CNA continua strictement sa lutte dans les limites constitutionnelles. Il présenta des demandes et des résolutions ; il envoya des délégations au gouvernement dans l'espoir que ses requêtes pourraient faire l'objet de négociations, et que les Africains pourraient obtenir progressivement les pleins droits politiques. Mais les gouvernements blancs restèrent intraitables, et les droits des Africains furent restreints au lieu d'être améliorés. Selon les mots de notre leader, Albert Luthuli, qui devint président du CNA en 1952 et qui reçut plus tard le prix Nobel de la Paix, « *qui niera que trente ans de ma vie se sont écoulés dans la modération, la patience et la modestie, à frapper en vain à une porte verrouillée ? Quels ont été les fruits de cette modération ? Les trente dernières années ont vu une avalanche de lois restreindre nos droits et nos pouvoirs, si bien que nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation où nos droits sont presque réduits à rien.* »

008 Cependant, même après 1949, le CNA restait décidé à éviter le recours à la violence. A cette époque, malgré tout, un certain changement intervint par rapport aux moyens de protestation strictement constitutionnels utilisés dans

le passé : cela se traduit par la décision de manifester dorénavant par des moyens toujours pacifiques, mais illégaux, en organisant des campagnes contre certaines lois. En vertu de cette politique, le CNA. lança la Campagne de défi pour laquelle j'eus la charge d'enrôler et de former des volontaires. Cette campagne était basée sur le principe de la résistance passive. Plus de huit mille cinq cents personnes défièrent les lois d'apartheid et allèrent en prison. Pourtant il n'y eut pas un seul accès de violence de la part d'aucun manifestant. La Loi sur la suppression du communisme permit au gouvernement de nous faire condamner, dix-neuf de mes camarades et moi-même pour le rôle que nous avons joué dans l'organisation de la protestation, en dépit du fait que notre campagne n'avait aucun rapport avec le communisme, mais nous bénéficiâmes du sursis, le juge avait admis que nous n'avions pas cessé de respecter nos principes de discipline et de non-violence.

- 009 C'est l'époque où fut fondée la section de volontaires du CNA. On demanda aux volontaires de s'engager à défendre certains principes. Des témoignages sur ces engagements ont été cités dans ce procès, mais tout à fait hors de propos. Les volontaires n'étaient pas, et ne sont toujours pas, des soldats d'une armée noire engagée dans une guerre civile contre les Blancs. Ils étaient et sont toujours des travailleurs dévoués prêts à mener campagne sur l'initiative du CNA, à distribuer des tracts, à organiser des grèves, ou à faire tout ce qu'exige une campagne de protestation. On les appelle volontaires parce qu'ils ont accepté de s'exposer aux peines d'emprisonnement et de fouet qui sont maintenant édictées pour de telles actions.
- 010 Au cours de la Campagne de défi, le gouvernement promulgua la Loi de sécurité publique (*Public Safety Act*), et la Loi d'amendement au code criminel (*Criminal Law Amendment Act*). Ces textes prévoyaient des peines plus sévères pour les délits commis dans le cadre des actions de protestation. Néanmoins les manifestations continuèrent, et le CNA ne se départit pas de sa politique de non-violence.
- 011 En 1956, cent cinquante-six membres dirigeants de l'Alliance du Congrès [2], dont j'étais, furent arrêtés sous l'inculpation de haute trahison, et inculpés en vertu de la Loi sur la suppression du communisme. L'accusation mit en doute la politique non violente du CNA, mais la Cour en vint à la conclusion qu'il ne pratiquait pas une politique de violence, lorsque cinq ans plus tard nous fûmes acquittés de tous les chefs d'accusation, parmi lesquels la prétendue intention d'établir un Etat communiste à la place du régime existant. Le gouvernement a toujours cherché à qualifier ses adversaires de communistes. Aujourd'hui il a de nouveau repris ce grief, mais ainsi que je le montrerai, le CNA n'est pas et n'a jamais été une organisation communiste.
- 012 En 1960, la fusillade de Sharpeville entraîna la proclamation de l'état d'urgence, et la mise hors la loi du CNA. Après avoir longuement analysé la situation, nous décidâmes, mes compagnons et moi, de ne pas obéir à ce

- 013 décret, car les Africains ne participaient pas au gouvernement ni à l'élaboration des lois. Nous croyions, selon les termes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, que « *l'autorité du gouvernement doit être fondée sur la volonté du peuple* ». Nous soumettre à l'interdiction revenait à accepter que les Africains ne participaient pas au gouvernement. Le CNA refusa de se dissoudre et décida d'entrer dans la clandestinité. Notre devoir était, pensions-nous, de préserver cette organisation, résultat précieux de cinquante années d'efforts ininterrompus.[...]
- 014 J'en reviens à mon évocation historique. En 1960, le gouvernement organisa un référendum en vue de l'établissement de la république. Les Africains, qui constituaient à peu près 70 % de la population de l'Afrique du Sud, n'avaient pas le droit de vote et ne furent pas consultés sur le changement constitutionnel. Nous redoutions tous l'avenir que nous préparait cette république blanche, et nous résolûmes de tenir une Conférence de Tous les Africains pour exiger du gouvernement la convocation d'une Convention nationale et pour organiser, en cas de refus, des manifestations de masse à la veille de la proclamation d'une république dont nous ne voulions pas. Je fus le secrétaire de cette conférence, à laquelle participèrent des Africains de nuances politiques très différentes. En tant que tel, je mis sur pied l'organisation de la grève nationale, qui fut lancée de manière à coïncider avec la proclamation de la république. Comme toute grève d'Africains est illégale, l'organisateur d'une telle grève doit s'arranger pour éviter d'être arrêté. Il fallut que je quitte ma maison, ma famille et mon cabinet, pour me cacher.
- 015 En vertu de la politique constante du CNA, la grève devait être une manifestation pacifique. Des instructions précises furent données aux organisateurs et aux militants pour éviter tout recours à la violence. La réponse du gouvernement fut d'édicter de nouvelles lois plus sévères, de mobiliser ses forces armées, d'envoyer dans les différentes localités des voitures blindées, des véhicules de combat, et d'employer ses soldats en démonstrations de force d'intimider la population. C'était le signe que le gouvernement avait décidé de s'en tenir à la coercition : il avait ainsi placé lui-même un jalon sur le chemin qui devait conduire à la formation de l'Umkonto. [...]
- 016 Nous ne doutions pas qu'il ne fallait à aucun prix interrompre la lutte. Toute autre attitude se ramenait à une capitulation indigne. Notre problème n'était donc pas de savoir s'il fallait combattre, mais comment combattre. Le CNA avait toujours été favorable à l'idée d'une démocratie non raciale, et nous répugnions à toute action qui risquait de creuser entre les races un fossé plus large que celui qui les séparait déjà. Mais la dure vérité était que cinquante années de non-violence n'avaient rapporté aux Africains qu'une législation plus répressive et des droits de plus en plus restreints. La Cour a peut-être du mal à le comprendre, mais c'est un fait que depuis longtemps le peuple souhaitait la violence et parlait du jour où il combattrait l'homme blanc et

reconquerrait son pays, tandis que nous, dirigeants du CNA, nous efforcions de faire prévaloir notre point de vue : le recours aux voies pacifiques. Quand certains d'entre nous abordèrent publiquement ce problème, en mai-juin 1961, il était devenu indéniable que notre politique en faveur de l'établissement d'un Etat non racial par des moyens non violents n'avait donné aucun résultat, que nos partisans commençaient à perdre confiance dans nos méthodes et à développer d'inquiétantes idées de terrorisme.

- 017 On ne doit pas oublier qu'à cette époque la violence était devenue un des traits caractéristiques de la scène politique sud-africaine. Violence en 1957 lorsque les femmes du Zeerust reçurent l'ordre de se munir de laissez-passer. Violence en 1959 quand les habitants de Cato Manor protestèrent contre les descentes de police pour la vérification des mêmes laissez-passer. Il y eut violence en 1958 quand on imposa les sélections de bétail dans le Sekhukhuniland. Et violence encore quand en 1960 le gouvernement tenta d'imposer les « autorités bantoues » dans le Pondoland : trente-neuf Africains y trouvèrent la mort. En 1961, il y eut des émeutes à Warmbaths, et le Transkei a été le lieu, durant toute cette période, de troubles permanents. Chaque désordre exprimait clairement la conviction qui se répandait parmi les Africains que la violence devenait la seule solution ; il montrait aussi qu'un gouvernement qui utilise la force pour maintenir son pouvoir apprend aux opprimés à se servir de la force pour lutter contre lui. Déjà, de petits groupes s'étaient formés dans les régions urbaines et préparaient spontanément les bases d'une action violente. Il existait un risque que ces groupes n'usent du terrorisme aussi bien à l'égard des Africains que des Blancs, s'ils n'étaient pas fermement contrôlés.
- 018 Particulièrement inquiétants étaient à ce propos les affrontements entre Africains qui s'étaient produits dans des endroits comme le Zeerust, le Sekukhuniland et le Pondoland. Cela ressemblait de moins en moins à une action contre le gouvernement, mais plutôt à une lutte entre les pro-gouvernementaux et l'opposition, lutte dont il n'y avait rien à attendre que haine et mort.
- 019 Début juin 61, donc, après avoir mûrement étudié la situation, nous arrivâmes à cette conclusion que les dirigeants africains feraient preuve de peu de réalisme et de clairvoyance s'ils continuaient à prêcher la paix et la non-violence, au moment où le gouvernement répondait à nos requêtes pacifiques par la force.
- 020 Nous n'aboutîmes pas de gaieté de cœur à une telle conclusion. Ce fut seulement quand tout le reste eut échoué, quand toutes les voies de protestation pacifique nous eurent été barrées, que la décision fut prise de s'engager dans les formes violentes d'action politique et de constituer l'Umkonto we Sizwe. Nous le fîmes sans l'avoir désiré, et parce que le gouvernement ne nous laissait pas d'autre choix. Dans le Manifeste de

l'Umkonto publié le 16 décembre 1961, nous disions : « *Un moment arrive dans la vie d'une nation où il ne reste plus qu'une alternative : se soumettre ou combattre. Ce moment est arrivé pour l'Afrique du Sud. Nous ne nous soumettrons pas, et nous n'avons pas d'autre possibilité que de riposter par tous les moyens en notre pouvoir, de défendre notre peuple, notre avenir et notre liberté.* »

- 021 Tel était notre sentiment lorsqu'en juin 1961 nous décidâmes de pousser le mouvement de ration nationale à changer de tactique : oui, quant à moi, je me sentais bien moralement obligé de le faire.
- 022 Nous entreprîmes alors de consulter les dirigeants des différentes organisations, y compris ceux du CNA Je ne dirai pas avec qui nous avons conféré ou ce qui nous a été répondu, mais je voudrais traiter du rôle du Congrès national africain dans cette phase du combat, et de la politique et des objectifs de l'Umkonto we Sizwe.
- 023 Pour le CNA, nous dégagâmes rapidement quelques principes clairs :
-C'était une organisation de masse, avec une fonction politique à remplir ; ses membres y avaient adhéré sur la base de statuts non violents : le CNA ne pouvait donc entreprendre d'action violente et ne le ferait pas ;
-On ne pouvait non plus songer à transformer ce vaste mouvement en une organisation articulée de groupes restreints et cohérents comme en exige le sabotage ; sans compter que cela aurait conduit les membres du CNA à abandonner cette activité politique essentielle qu'est la propagande et l'organisation ;
-D'un autre côté, le CNA semblait prêt à renoncer à ses préjugés enracinés contre la violence, dans la mesure où il s'agirait d'une action de violence strictement contrôlée ; ceux de ses militants qui se lanceraient dans une telle activité n'encourraient plus de sanctions disciplinaires.
- 024 Je dis : « violence strictement contrôlée », car j'avais bien précisé que si je fondais une organisation à cette fin, j'entendais la soumettre en toute circonstance aux directives politiques du CNA et que je n'entreprendrais jamais une forme d'activité différente de celle prévue dans notre accord général.
- 025 L'Umkonto fut donc constitué en novembre 1961. Nous ne reniions pas pour autant tout l'héritage du CNA qui prônait la non-violence et la coexistence raciale. Seulement, nous voyions que le pays allait vers une guerre civile où les Noirs et les Blancs se combattraient les uns les autres, et nous considérions cette situation dans l'angoisse. La guerre civile pouvait signifier la fin de l'idéal du CNA, en rendant la cohabitation pacifique des races plus difficile que jamais à établir. Nous connaissons déjà, en Afrique du Sud, un exemple des conséquences d'une guerre. Il a fallu plus de cinquante ans pour que les cicatrices de la guerre des Boers s'effacent. Combien ne faudrait-il pas

de temps pour effacer celles d'une guerre civile qui provoquerait forcément des massacres immenses ?

- 026 Le souci d'éviter une telle guerre nous poursuivait depuis de longues années. Quand nous avons décidé d'user de la violence, nous nous sommes rendu compte que nous aurions peut-être à envisager cette terrible perspective. Il fallait en tenir compte dans l'établissement de nos plans. Nous devons disposer de directives souples qui nous permettent de nous adapter aux circonstances ; par dessus tout, notre plan devait ne reconnaître la guerre civile que comme l'ultime recours, et remettre à plus tard la décision à prendre sur ce problème. Nous ne voulions pas nous engager dans la guerre civile, mais nous voulions y être prêts si elle devenait inévitable.
- 027 Il y a quatre formes d'action violente possibles : le sabotage, la guérilla, le terrorisme et la révolution ouverte. Nous avons choisi d'adopter la première méthode et d'en expérimenter tous les prolongements avant de prendre aucune autre décision.
- 028 A la lumière de nos origines politiques, ce choix était logique. Le sabotage n'implique pas de pertes de vie humaine et c'est préférable pour sauvegarder l'avenir des relations entre les races : l'animosité serait réduite au minimum et, si cette politique portait ses fruits, un gouvernement démocratique pouvait devenir réalité. Notre Manifeste proclamait : « *Nous avons toujours cherché à réaliser notre libération sans semer la discorde, sans effusion de sang. Nous espérons, encore aujourd'hui, que nos premières actions permettront à tous de prendre conscience du désastre où mène la politique nationaliste. Nous espérons ramener le pouvoir et ses partisans au bon sens avant qu'il ne soit trop tard. Nous espérons qu'une transformation du gouvernement et de sa politique interviendront avant qu'ait été atteint le seuil irrévocable de la guerre civile.* »
- 029 Le plan initial était fondé sur une analyse de la situation politique et économique du pays. Nous savions que l'Afrique du Sud dépendait largement du capital et du commerce étranger. Nous avons le sentiment que la destruction organisée d'usines énergétiques et l'interruption des communications ferroviaires et téléphoniques tendrait à faire fuir les capitaux étrangers, à empêcher le transport des marchandises des zones industrielles aux ports dans les délais voulus, et constituerait à long terme un lourd fardeau pour l'économie du pays ; cela obligerait les électeurs blancs à reconsidérer leur position.
- 030 Les attaques contre les points vitaux de l'économie du pays devaient s'accompagner du sabotage des bâtiments gouvernementaux et d'autres symboles de l'apartheid. Ces attaques devaient constituer un signal de ralliement pour notre peuple, et l'encourager à participer à des actions de masse non violente, comme des grèves ou des manifestations. Constituant par ailleurs un exutoire pour les partisans des méthodes violentes, elles nous

permettraient de prouver concrètement à nos militants que nous avons adopté une ligne plus dure et que nous riposterions désormais aux diverses positions de force du gouvernement.

- 031 Nous avons de surcroît le sentiment qu'une action massive organisée avec succès et suivie de représailles massives développerait la sympathie dont jouissait notre cause dans d'autres pays, et amènerait ceux-ci à accroître leur pression sur le gouvernement sud-africain.
- 032 Tel était notre plan. On donna de strictes instructions aux militants chargés des sabotages. Ils devaient éviter de jamais tuer ni blesser personne, que ce soit lors de la préparation ou de l'exécution des opérations. Ces instructions ont d'ailleurs été citées lors des témoignages de M. « X » et de M. « Z ».[...]
- 033 L'Umkonto effectua sa première opération le 16 décembre 1961, en attaquant les bâtiments gouvernementaux à Johannesburg, Port-Elizabeth et Durban. Le choix des objectifs reflète bien la politique que j'ai décrite. Si nous avions voulu attenter à des vies humaines, nous aurions visé des objectifs où les gens se rassemblent, non des bâtiments vides et des centrales énergétiques. Les sabotages commis avant le 16 décembre 1961 furent l'œuvre de groupes isolés et n'avaient aucun rapport avec l'Umkonto. De fait, certaines de ces actions et d'autres, ultérieurement commises, ont été revendiquées par des organisations différentes de la nôtre.
- 034 Le Manifeste de l'Umkonto fut publié le jour même commencèrent les opérations. La réaction de la population blanche fut très violente. Le gouvernement annonça des mesures sévères ; il appela ses partisans à demeurer fermes et à ignorer les revendications des Africains. Loin de proposer des réformes, les Blancs ne songèrent qu'à la répression. La réponse des Africains, en revanche, fut encourageante. Soudain l'espoir était là de nouveau, il se passait quelque chose. Dans les villes, les gens devinrent avides d'informations politiques. Il y eut beaucoup d'enthousiasme et l'on commença à spéculer sur le temps qu'il nous faudrait pour accomplir notre libération.
- 035 A l'Umkonto, c'est dans l'inquiétude que nous enregistrâmes la réaction des Blancs. Les frontières se dessinaient ; les Blancs et les Noirs se rangeaient en deux camps séparés, diminuant ainsi l'espoir d'éviter la guerre civile. Les journaux blancs annoncèrent que le simple sabotage serait puni de mort. S'il en était ainsi, comment pourrions-nous désormais écarter les Africains du terrorisme ?
- 037 Déjà trop d'entre eux étaient morts à la suite d'incidents raciaux. En 1920, quand Masabala fut enfermé dans la prison de Port-Elizabeth, vingt-quatre Africains faisant partie d'un groupe qui s'était rassemblé pour demander sa libération furent tués par la police et des civils blancs. En 1921, plus de cents Africains moururent dans l'affaire Bulhoek. En 1924, plus de deux cents furent

abattus lors d'une expédition organisée par l'administrateur du Sud-ouest Africain contre un groupe qui s'était rebellé à propos de l'impôt sur les chiens. Le 1er mai 1960, soixante-neuf Africains sans armes étaient assassinés à Sharpeville. Combien de Sharpeville y aurait-il encore dans l'histoire de notre pays ? Et combien de Sharpeville pourrions-nous supporter sans que la violence et la terreur deviennent la règle ? Et qu'advierait-il de notre peuple quand ce stade aurait été atteint ? A long terme, nous étions sûrs de réussir, mais à quel prix ? Et si cela devait arriver, comment serait-il possible que les Noirs et les Blancs vivent désormais en paix et en harmonie ? Voilà les problèmes auxquels nous nous heurtions, et voici ce que furent nos décisions.

- 038 Nous étions persuadés que le gouvernement répondrait à la révolte par un massacre aveugle de nos frères. Mais c'est justement parce que le sol de notre pays a déjà été abreuvé du sang de tant d'Africains innocents que nous avons cru de notre devoir de nous préparer pour un combat de longue haleine, où la force nous permettrait de répondre à la force. Au cas où la guerre serait inévitable, qu'au moins nous puissions combattre dans les meilleures conditions possibles. La technique de combat dont nous pouvions attendre le plus et qui comportait le moins de risques en vies humaines était la guérilla. Nous décidâmes donc d'envisager cette nouvelle forme d'action.
- 039 Tous les Blancs subissent un entraînement militaire obligatoire, mais aucun entraînement similaire n'est donné aux Africains. Il était à notre avis essentiel de former un noyau d'hommes entraînés qui puissent prendre la conduite des opérations en cas de guérilla. Il était nécessaire également de former des cadres rompus aux techniques de l'administration civile notamment, que les Africains fussent équipés pour participer au gouvernement de ce pays dès qu'ils en auraient le droit.
- 040 Le CNA décida dans ces conditions que j'assisterais à la conférence du « Mouvement panafricain de libération pour l'Afrique centrale, orientale et du Sud » qui devait se tenir au début de 1962 à Addis-Abeba. Il fut aussi décidé qu'après la conférence j'entreprendrais une tournée des Etats africains en vue de solliciter des facilités pour l'entraînement de nos soldats, première étape de nos préparatifs dans l'éventualité d'une guerre civile, et d'obtenir des bourses d'enseignement supérieur pour nos bacheliers. Au reste, l'un et l'autre exercice ne seraient que profitables même si nous obtenions des changements par des moyens pacifiques. De même qu'il nous faudrait des administrateurs capables de gérer un Etat non racial, de même il nous faudrait des hommes pour contrôler son armée et sa police.
- 041 C'est ainsi que je quittai l'Afrique du Sud pour Addis-Abeba comme délégué du CNA. Mon voyage rencontra un accueil inespéré. Où que j'aie, je trouvais sympathie pour notre cause et promesse de soutien. Toute l'Afrique était unie dans son opposition à la politique de l'Afrique du Sud blanche.

- 042 J'avais commencé à étudier les techniques de la guerre et de la révolution, et, puisque j'étais à l'étranger, j'entrepris de suivre un cours d'entraînement militaire. S'il devait y avoir guérilla, je voulais être capable de combattre aux côtés de mon peuple et de partager avec lui les hasards de la guerre. Des notes sur des discussions que j'ai eues à l'étranger et sur les conférences auxquelles j'ai assisté en Ethiopie et en Algérie figurent parmi les pièces à conviction, ainsi que des résumés de livres sur la guérilla et la stratégie. J'ai déjà admis que ces documents sont de mon écriture ; et je reconnais m'être ainsi préparé au rôle que j'aurais pu avoir à jouer au cas où le combat aurait pris la forme de la guérilla. J'ai envisagé cette perspective comme tout nationaliste africain devrait le faire, dans un esprit de complète objectivité. La Cour verra que je me suis efforcé d'étudier toutes les autorités en la matière – celles de l'Est comme celles de l'Ouest – depuis l'œuvre classique de Clausewitz jusqu'à celles de Mao Tsé-toung et de « Che » Guevara, en passant par les ouvrages sur la guerre angloboer. Bien entendu, ces notes sont de simples condensés des livres que j'ai lus et n'expriment pas mes vues personnelles.
- 043 J'étais aussi chargé de faire en sorte que nos recrues puissent suivre un entraînement militaire. Mais, là, il était impossible de rien organiser sans la collaboration des bureaux du CNA en Afrique. J'ai en conséquence obtenu du CNA la permission d'effectuer les démarches nécessaires. Le CNA transgressait ainsi le principe suivant lequel il ne participerait jamais à des actions violentes, mais il fut entendu que cette exception resterait limitée aux pays étrangers. Le premier groupe de recrues arriva au Tanganyika lorsque j'y passais moi-même sur le chemin du retour.
- 044 Rentré en Afrique du Sud je rendis compte à mes camarades des résultats de mon voyage. Sur place, la situation n'avait guère évolué, sinon que la loi prévoyant la peine de mort pour sabotage était maintenant entrée en application. Mes camarades de l'Umkonto étaient demeurés dans les mêmes dispositions qu'avant mon départ. Ils avançaient prudemment, avec le sentiment qu'il faudrait encore longtemps avant que toutes les possibilités de sabotage soient épuisées. Le CNA non plus n'avait pas changé d'attitude.
- 045 Certains de ses membres exprimèrent l'opinion qu'il était prématuré de préparer l'entraînement des recrues. Je l'ai noté dans le document répertorié ici « R. 14 ». Quoi qu'il en soit, après une discussion approfondie, il fut décidé de poursuivre les plans d'entraînement militaire, en partant de cette idée qu'il faudrait plusieurs années pour constituer un noyau suffisant de soldats entraînés à la guérilla, et que, dans tous les cas, cet entraînement ne serait pas inutile.
- 046 Je voudrais parler maintenant de certains éléments du témoignage de M. « X ». Juste avant mon arrestation, en août 1962, j'ai rencontré des membres du commandement régional de Durban. Cette réunion a été mentionnée dans le témoignage de M. « X ». Une partie de son rapport est

assez correcte, mais une autre partie est déformée, et sur quelques points importants, inexacte.

- 047 J'ai dit aux membres du commandement régional que j'avais quitté le pays au début de l'année pour assister à la conférence du Mouvement pan-africain de la libération, que la conférence avait été ouverte par l'empereur Haïlé Selassié, que celui-ci avait attaqué la politique raciale du gouvernement sud-africain et s'était engagé à soutenir les Africains de ce pays. Je les ai aussi informés de la résolution unanime condamnant le sort fait ici aux Africains, et promettant un soutien. Je leur ai dit que l'empereur avait envoyé ses félicitations les plus sincères au chef Luthuli.[...]
- 048 J'ai parlé du soutien financier obtenu en Ethiopie et ailleurs en Afrique. Je n'ai pas dit que certains Etats africains nous avaient promis 1% de leur budget. Ce chiffre de 1% ne fut jamais mentionné durant ma visite. Il le fut pour la première fois, je crois, à la conférence de mai 1963, alors que j'étais en prison depuis dix mois.
- 049 En revanche, et en dépit de la prétendue impossibilité pour M. « X » de s'en souvenir, j'ai parlé des bourses d'études promises par l'Ethiopie. L'éducation de notre peuple, je l'ai dit, a toujours été un des buts essentiels de notre programme.
- 050 J'ai dit à Durban que j'avais parcouru l'Afrique et que j'avais été reçu par plusieurs chefs d'Etat ; je les ai d'ailleurs tous cités par leur nom. J'ai aussi parlé de l'invitation que m'avait faite le président Ben Bella d'aller à Oujda, j'ai rencontré des officiers de l'armée algérienne, notamment son commandant en chef, le colonel Boumedienne. J'ai également dit que les Algériens nous avaient promis une assistance sous la forme d'armes et de stages d'entraînement. Mais je n'ai certainement pas dit qu'ils étaient communistes, car j'ignorais s'ils l'étaient ou non. Ce que j'ai dit, c'est qu'aucun communiste ne devrait user de sa position dans l'Umkonto pour faire de la propagande communiste, ni en Afrique du Sud, ni au-delà frontières, parce que nous avons besoin de notre unité pour conquérir notre liberté. Ce que nous tentions d'obtenir, c'était le droit de vote pour tous et, sur cette base, nous pouvions en appeler à tous les groupes sociaux d'Afrique du Sud, et espérer le soutien le plus ferme des Etats africains. M. « X » le nie mais il en est ainsi pourtant, et il n'y avait rien à cacher.
- 051 C'est dans ce contexte que j'ai discuté de *New Age* et de ses critiques à l'encontre du gouvernement égyptien. En parlant de ma visite en Egypte, j'ai dit qu'elle avait coïncidé avec celle du maréchal Tito, et que je n'avais pas pu attendre que le colonel Nasser fût libre de me recevoir. J'ai dit que les responsables que j'avais rencontrés avaient exprimé des critiques à propos des articles parus dans *New Age*, lesquels parlaient des attaques du colonel Nasser contre le communisme ; mais que j'avais répondu que *New Age*

n'exprimait pas nécessairement la politique de notre mouvement et que je transmettrais leur plainte et tenterais d'user de mon influence pour convaincre les rédacteurs du journal : il ne nous incombait pas, en effet, de dire sous quelle forme un Etat étranger devait mener sa libération.

- 052 J'ai dit à Durban que je n'avais pas visité Cuba, mais que j'avais rencontré les ambassadeurs de ce pays en Egypte, au Maroc et au Ghana. J'ai parlé de la chaude affection qu'on m'avait témoignée dans ces ambassades et de l'assistance de toute forme qu'on nous avait offerte, y compris des bourses pour nos jeunes. En parlant de la question des recrues blanches et indiennes, j'ai dit que Cuba était un pays multiracial et qu'il serait logique d'envoyer ces recrues car elles s'y trouveraient dans des conditions plus adéquates qu'avec des soldats noirs dans les Etats africains.[...]
- 053 Je leur ai dit que les activités de l'Umkonto pourraient passer par deux phases, à savoir des actes de sabotage et peut-être la guérilla, si elle devenait nécessaire. J'ai traité des problèmes particuliers à chaque phase. J'ai souligné que la chose la plus importante était d'étudier notre histoire et notre situation. Nous devons aussi nous pencher sur les expériences accomplies par les autres pays, et, non seulement dans les cas où les révolutions avaient été victorieuses, mais aussi dans ceux et elles avaient été vaincues. [...]
- 054 Plus tard, la situation se trouva à nouveau modifiée par les proscriptions, les mises en résidence surveillée et l'émigration de certains membres chargés d'un travail politique à l'étranger. Cela obligea souvent les mêmes individus à œuvrer dans des domaines différents. Mais bien que la séparation ait pu paraître s'estomper entre Umkonto et CNA, elle ne fut jamais et en aucune façon abolie. Grand soin fut pris au contraire pour que leurs activités demeurent distinctes en Afrique du Sud. Le CNA restait une organisation politique de masse africaine qui poursuivait l'action strictement politique entreprise avant 1961. L'Umkonto était une petite organisation recrutant ses membres sans distinction de race et d'organisation et tentant de réaliser ses propres objectifs. Le fait que certains membres de l'Umkonto fussent recrutés parmi ceux du CNA et le fait que certains servissent simultanément dans les deux organisations, tel Salomon Mbanjwa, ne changeait pas, à notre avis, la nature du CNA ni ne lui faisait perdre son caractère de non-violence. [...]
- 055 L'acte d'accusation prétend, en outre, que Rivonia était le quartier général de l'Umkonto. Ce n'est pas vrai de l'époque où j'y étais. On m'a dit, bien sûr, et je savais que le parti communiste y réunissait ses militants. Mais ce n'était pas une raison suffisante pour s'abstenir d'y venir.
- 056 Je suis allé à Rivonia de la façon suivante : au début d'avril 1961, j'étais entré dans la clandestinité pour organiser la grève générale de mai. Mon travail m'amenait à voyager à travers le pays, vivant tantôt dans les quartiers africains, tantôt dans des villages, puis de nouveau dans des villes. Dans la

deuxième moitié de l'année, je me suis à plusieurs reprises rendu à la maison d'Arthur Goldreich, à Parktown, où je rencontrais ma famille en cachette ; bien que je ne fusse pas lié directement avec lui sur le plan politique, je connaissais Arthur Goldreich depuis 1958. En octobre, il me fit savoir qu'il quittait la ville et m'offrit d'aller me cacher à Rivonia ; quelques jours plus tard, il m'y fit emmener par Michael Harmel.

- 057 J'ai naturellement trouvé que Rivonia était un endroit idéal pour un homme qui vivait en hors-la-loi. J'avais été contraint jusqu'alors de rester confiné à l'intérieur pendant toute la journée et de ne m'aventurer dans les rues que sous le couvert de l'obscurité : à Liliesleaf, ce n'était pas pareil et je pus travailler d'une manière bien plus efficace. Pour des raisons évidentes, je dus garder l'incognito et j'adoptai le pseudonyme de David. En décembre, Arthur Goldreich et sa famille vinrent à leur tour s'installer là. J'y restai cependant jusqu'à mon départ pour l'étranger, le 11 janvier 1962. Comme on sait, je suis rentré en Afrique du Sud en juillet 1962 et fus arrêté dans le Natal le 5 août.
- 058 Jusqu'à l'époque de mon arrestation, la ferme de Liliesleaf ne fut le quartier général ni du CNA, ni de l'Umkonto ; en dehors de moi, aucun des dirigeants ou des membres de ces deux organisations n'y vécut ; aucune des réunions des directions n'y eut jamais lieu ; aucune de leurs décisions n'y fut jamais élaborée. J'ai rencontré à plusieurs reprises, pendant que j'habitais là, le comité exécutif du CNA et le haut commandement national, mais ces réunions se tenaient toujours en dehors de la ferme.
- 059 Je rendais souvent visite à Arthur Goldreich dans le bâtiment principal, et il venait aussi me voir dans ma chambre. Nous eûmes de nombreuses discussions politiques sur différents sujets. Nous avons discuté sur des questions idéologiques et pratiques, sur l'Alliance du Congrès, sur l'Umkonto et ses activités en général, et sur son expérience de soldat dans le Palmach, l'aile militaire de la Haganah — la Haganah étant l'autorité politique du Mouvement national juif en Palestine. Sachant ce que je savais de Goldreich, j'ai proposé, à mon retour en Afrique du Sud, qu'il entre dans les rangs de l'Umkonto. Je ne sais si cette adhésion eut lieu.[...]
- 060 L'accusation assure encore que les buts et les objectifs du CNA et du parti communiste sont identiques. Je voudrais en parler, ainsi que de ma propre position politique. Je cite ces allégations parce qu'il est à craindre que l'accusation ne se fonde sur certaines pièces pour affirmer que j'ai tenté d'introduire le marxisme au CNA. L'allégation, en ce qui concerne le CNA, est totalement fautive. Ce n'est pas un argument neuf : il a été déjà réfuté au Procès de trahison. Mais puisqu'on le ressort, j'en parlerai ici, de même que des relations entre le CNA et le parti communiste d'une part et entre le parti Umkonto d'autre part.

- 061 La doctrine du CNA consiste et a toujours consisté dans un nationalisme africain. Il ne s'agit pas du concept qui s'exprime dans le mot d'ordre : « Les Blancs à la mer ! » Le nationalisme africain que prône le CNA consiste à défendre le droit des Africains à la liberté et au plein développement sur leur propre sol. Le document politique le plus important qu'ait adopté le CNA est la Charte de la liberté, qui n'est en aucune façon un manifeste pour un Etat socialiste. Elle appelle à une redistribution, mais non à une nationalisation de la terre ; elle prévoit la nationalisation des mines, des banques, et des grands monopoles industriels parce que ces facteurs économiques sont entre les mains de la seule minorité blanche et que sans cette mesure la domination raciale survivrait à la diffusion du pouvoir politique. Ce serait un geste vain que d'abolir les interdictions faites aux Africains par la Loi sur l'or tandis que toutes les mines d'or sont aux mains de compagnies européennes. A cet égard, la politique du CNA ressemble à la vieille politique de l'actuel parti nationaliste qui, pendant des années, a fait figurer à son programme la nationalisation des mines d'or, contrôlées à l'époque par le capital étranger. Selon la Charte de la liberté, les nationalisations s'inscriraient dans une économie fondée sur l'entreprise privée. La réalisation de la Charte de la liberté offrirait de nouvelles perspectives à toutes les classes — bourgeoisie comprise — d'une population africaine dès lors prospère. Le CNA, n'a jamais, à aucune période de son histoire, préconisé un changement révolutionnaire de la structure économique du pays ; il n'a jamais non plus, autant que je m'en souviens, condamné la société capitaliste.
- 062 En ce qui concerne le parti communiste, et si je comprends bien sa politique, il souhaite l'établissement d'un Etat basé sur les principes du marxisme. Bien qu'il soit prêt à travailler pour la Charte de la liberté, en tant que solution à court terme des problèmes créés par la suprématie blanche, il considère cette Charte comme un commencement, non comme une fin.
- 063 Le CNA, à la différence du parti communiste, n'admettait que des adhésions d'Africains. Son but principal était et demeure que les Africains s'unissent et obtiennent les pleins droits politiques. L'objectif essentiel du parti communiste était d'éliminer les capitalistes et de les remplacer par un gouvernement de la classe ouvrière. Tandis que le parti communiste cherchait à accentuer les oppositions, le CNA tentait de rendre compatibles les différentes classes ; différence capitale.
- 064 Il est vrai qu'il y a souvent eu coopération étroite entre le CNA et le parti communiste. Mais cette coopération prouve simplement l'existence d'un objectif commun ici, le renversement de la suprématie blanche. Elle ne prouve pas une entière communauté d'intérêts.
- 065 L'histoire universelle est pleine d'exemples similaires. Le cas le plus frappant est peut-être celui de la coopération entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le combat contre Hitler. Personne, sinon

Hitler, n'aurait osé suggérer qu'une telle coopération faisait de Churchill ou de Roosevelt des communistes ou des instruments du communisme, ou encore que la Grande-Bretagne et l'Amérique travaillaient à établir un monde communiste.

- 066 Le même phénomène s'est reproduit avec l'Umkonto. Peu après sa fondation, je fus informé officieusement par certains de ses membres que le parti communiste était prêt à le soutenir. C'est ce qui arriva et, plus tard, ce soutien fut donné ouvertement.
- 067 Je crois que les communistes ont toujours joué un rôle actif dans le combat des pays colonisés pour leur liberté, parce que les objectifs à court terme du communisme correspondent toujours avec les objectifs à long terme des mouvements de libération. Ainsi, les communistes ont joué un rôle important dans les luttes libératrices de pays comme la Malaisie, l'Algérie, l'Indonésie. Pourtant aucun de ces Etats n'est aujourd'hui un pays communiste. De même les communistes participèrent aux mouvements de résistance clandestine qui se formèrent en Europe lors de la dernière guerre mondiale. Même le général Tchang Kaï-Chek, aujourd'hui l'un des ennemis les plus virulents des communistes, a combattu avec eux contre la classe dirigeante dans la lutte qui devait l'amener à prendre le pouvoir en Chine dans les années trente.
- 068 Ce type de coopération entre communistes et non-communistes s'est renouvelé dans le Mouvement de libération nationale en Afrique du Sud. Avant l'interdiction du parti communiste, les campagnes organisées en commun par le parti communiste et le Congrès étaient un usage admis. Les communistes africains pouvaient — certains l'ont fait — devenir membres du CNA et quelques-uns travaillaient dans les comités, national, provinciaux ou locaux. Parmi ceux qui furent membres de l'Exécutif national, on peut citer Albert Nzula, un ancien secrétaire du parti communiste, Moses Kotane, autre ancien secrétaire, et J. B. Marks, ancien membre du comité central.
- 069 Je suis entré au CNA en 1944. Quand j'étais jeune, je pensais que l'admission des communistes au sein du CNA et la coopération étroite qui existait parfois sur des problèmes particuliers entre cette organisation et le parti communiste finiraient par altérer le concept de nationalisme africain. J'étais alors membre de la Ligue de la jeunesse du C.N.A et j'appartins à un groupe qui demanda l'expulsion des communistes du CNA Cette motion fut repoussée à une grosse majorité. On trouvait parmi ceux qui votèrent contre quelques-uns des éléments les plus conservateurs de l'opinion africaine. Ils disaient que, depuis sa création, le CNA s'était formé et développé non comme un parti exprimant une pensée politique rigoureuse, mais comme un Parlement du peuple africain accueillant des gens d'opinions politiques différentes unis par un but commun : la libération nationale. Je fus finalement converti à cette façon de voir ; je l'ai soutenue depuis lors.

- 070 Il est peut-être difficile pour des Blancs sud-africains, imbus de leurs préjugés anticommunistes, de comprendre pourquoi des hommes politiques africains chevronnés acceptent si volontiers des communistes pour amis. Mais les raisons en sont pour nous évidentes. Les divergences théoriques, dans notre lutte contre l'oppression, sont un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre. En outre, les communistes furent pendant plusieurs décennies le seul groupe politique en Afrique du Sud qui fût prêt à traiter les Africains en êtres humains et en égaux. Ils étaient prêts à prendre leurs repas avec nous, à parler avec nous, à vivre et travailler avec nous, ils étaient le seul groupe prêt à travailler avec les Africains pour l'obtention des droits politiques et d'une participation à la gestion de la société. C'est pourquoi beaucoup de mes compatriotes, aujourd'hui, assimilent liberté et communisme, confirmés dans cette croyance par une législation qui qualifie de communistes tous les partisans d'un gouvernement démocratique et de la liberté des Africains et qui condamne nombre d'entre eux — non communistes — en vertu de la Loi sur la suppression du communisme. Bien que n'ayant jamais été membre du parti, j'ai été poursuivi comme tel pour le rôle que j'ai joué dans la Campagne de défi. En vertu de la même loi j'ai été condamné, emprisonné et proscrit.
- 071 Les communistes nationaux ne sont d'ailleurs pas les seuls à soutenir notre cause. Sur le plan international aussi, les pays communistes nous sont toujours venus en aide. A l'O.N.U. et dans les autres Assemblées internationales, le bloc communiste a soutenu le combat afro-asiatique contre le colonialisme et a souvent montré plus de sympathie pour notre condition que certains pays occidentaux. Même si l'apartheid est universellement condamné, le bloc communiste le fustige plus vigoureusement que la plupart des nations du monde blanc. Dans ces conditions, il fallait être le jeune politicien inconsideré que j'étais en 1949 pour prétendre que les communistes puissent être nos ennemis.
- 072 J'en viens maintenant à ma propre position. J'ai dit que je n'étais pas communiste, et il me semble que, dans les circonstances actuelles, je dois définir exactement mes opinions politiques, pour expliquer ma position dans l'Umkonto et mon attitude au sujet de la violence. Je me suis toujours considéré, en premier lieu, comme un patriote africain. Après tout, je suis né, il y a quarante-six ans, à Umtata. Mon tuteur fut un de mes cousins, alors chef suprême en exercice du Tembuland ; j'ai des liens de parenté avec l'actuel chef suprême du Tembuland, Sabata Dalinyebo, et Kaiser Matanzina, le premier ministre indigène du Transkei.
- 073 Aujourd'hui, je suis attiré par l'idée d'une société sans classes, attirance provenant pour partie de lectures marxistes et, pour partie, de mon admiration pour la structure et l'organisation des anciennes sociétés africaines dans ce pays. La terre, qui était alors le principal moyen de production, appartenait à la tribu, il n'y avait ni riche, ni pauvre, et pas d'exploitation de l'homme par l'homme.

- 072 Si j'ai été influencé par la pensée marxiste, c'est aussi le cas de nombreux dirigeants des nouveaux Etats indépendants. Des personnes aussi différentes que Gandhi, Nehru, Nkrumah et Nasser l'ont reconnu. Nous ressentons tous le besoin de quelque forme de socialisme qui permette à notre peuple de rattraper les pays nantis de ce monde et de surmonter l'extrême pauvreté qu'ils nous ont léguée. Mais cela ne signifie pas que nous soyons marxistes.
- 073 En fait, quant à moi, je crois que le débat doit être ouvert sur la question de savoir si le parti communiste a un rôle particulier à jouer au stade actuel de notre combat politique. La tâche fondamentale, en ce moment, doit être l'élimination de toute discrimination raciale et l'établissement de droits démocratiques sur la base de la Charte de la liberté. La lutte pour ces droits devrait être menée par un CNA fort. Dans la mesure où le parti communiste fait sien cet objectif, qu'il soit le bienvenu. Je me rends compte que c'est un des moyens par lesquels nous pourrions entraîner dans notre combat des gens de toutes les races.
- 074 De mes lectures d'ouvrages marxistes et de mes conversations avec des marxistes, j'ai tiré l'impression que les communistes considèrent le système parlementaire occidental comme non démocratique et réactionnaire. Moi, au contraire, je l'admire. La *Magna Carta*, la *Déclaration des droits* et la *Déclaration universelle* sont des textes vénérés par les démocrates dans le monde ; j'admire l'indépendance et l'impartialité de la magistrature anglaise. Le Congrès, la doctrine de séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice américaine suscitent en moi les mêmes sentiments. Ma pensée a subi l'influence occidentale aussi bien que celle de l'Est.
- 075 J'en ai déduit la nécessité de rester absolument impartial et objectif dans ma quête d'une formule politique. Ne m'attachant à aucun système social autre que le socialisme, je dois demeurer libre d'emprunter le meilleur à l'Ouest comme à l'Est.
- 078 Certaines des pièces à conviction sont de mon écriture. J'ai toujours eu l'habitude de mettre par écrit ce que j'avais étudié. Les pièces « R. 20 », « 21 » et « 22 » sont des notes de conférences. Elles sont écrites de ma main mais elles ne reflètent pas ma pensée. Elles ont été rédigées dans les circonstances suivantes :
Durant plusieurs années, un vieil ami, avec qui j'avais travaillé très étroitement sur des problèmes du CNA et qui occupait un poste supérieur dans cette organisation et dans le parti communiste, avait tenté de me faire rejoindre les rangs du parti communiste. J'avais eu plus d'une discussion avec lui sur le rôle que ce parti pouvait jouer à ce stade de notre lutte et je lui avais présenté les mêmes observations que celles que je viens de faire devant la Cour. De temps en temps, pour me convaincre, il me donnait de la littérature marxiste à lire, bien que je n'en eusse pas toujours le temps. Nous restions chacun sur nos positions. Il maintenait que lorsque nous établirions la liberté,

nous serions incapables de résoudre les problèmes de la pauvreté et de l'inégalité sans installer un Etat communiste, et que nous aurions besoin de marxistes cultivés pour le faire. Je persistais de mon côté à affirmer qu'aucune divergence idéologique ne devait être introduite dans notre lutte avant la libération.

- 079 Je vis cet ami à plusieurs reprises à la ferme de Liliesleaf. L'une des dernières fois, il était en train d'écrire, plusieurs livres ouverts sur sa table. Je lui demandai ce qu'il faisait et il me dit qu'il rédigeait des conférences pour le parti communiste ; il me suggéra de les lire. Il y avait là des notes pour plusieurs conférences. Les ayant lues, je lui dis que ces exposés me semblaient beaucoup trop compliqués pour le lecteur ordinaire ; le langage en était abstrait et émaillé des clichés de l'habituel jargon communiste. Si la Cour prenait la peine de lire quelques ouvrages marxistes de base, elle verrait ce que je veux dire. Mon ami répliqua qu'il n'était pas possible de simplifier le langage sans que ce soit au détriment des points que l'auteur voulait souligner. Comme je n'étais pas d'accord, il me demanda si je pourrais réécrire les conférences sous la forme simplifiée que je proposais. J'acceptai et me mis au travail, mais celui-ci ne fut jamais terminé, car je dus bientôt me consacrer à d'autres tâches plus importantes. Je n'avais jamais revu ce manuscrit inachevé jusqu'à ce qu'on le produise ici.
- 080 Ce n'est du reste pas mon écriture qui apparaît sur la pièce à conviction « R. 23 », mais, de toute évidence, celle de la personne qui a préparé ces conférences.
- 081 Certaines autres pièces produites par l'accusation laissent entendre que nous recevions un support financier de l'étranger. Il faut en parler. Notre combat politique a toujours été financé par des ressources intérieures, des fonds collectés par les nôtres et ceux qui nous soutenaient. Chaque fois que se déclenchait une campagne spéciale ou un procès politique important — par exemple le Procès de trahison —, nous avons reçu un soutien financier de personnes ou d'organisations sympathisantes dans les pays occidentaux. Nous n'avons jamais eu besoin de chercher des ressources supplémentaires.
- 082 Cependant, quand l'Umkonto fut formé en 1961 et engagée une nouvelle phase du combat, nous avons compris que ces nouvelles initiatives pèseraient lourdement sur nos maigres moyens et que l'ampleur de nos activités risquait d'être restreinte par la modicité de nos finances. Un des éléments de ma mission, lorsque je suis parti pour l'étranger en janvier 1962, était d'obtenir des fonds des Etats africains.
- 083 Je dois ajouter que j'ai eu à l'étranger des discussions avec des dirigeants de mouvements politiques africains et qu'il m'est apparu que presque tous avaient reçu, avant que soit acquise l'indépendance de leur pays, de nombreux secours et notamment un soutien financier de la part des pays socialistes aussi

bien que de l'Ouest. Des Etats africains connus comme non communistes, et même anti-communistes, avaient cependant reçu cette double assistance.

- 084 A mon retour en République sud-africaine, je recommandai donc vivement au CNA de ne pas limiter ses demandes d'aide à l'Afrique et aux pays occidentaux, mais d'envoyer une mission dans les pays socialistes. Cette mission a été envoyée, m'a-t-on dit, après ma condamnation, mais je n'ai pas l'intention de nommer les pays où elle s'est rendue, et je ne suis pas libre de dévoiler quels organismes ou quels pays nous ont fourni ou promis leur aide.[...]
- 085 Notre combat est un combat contre des souffrances réelles, et non pour employer le langage du procureur, « de prétendues souffrances ». Nous combattons essentiellement contre deux aspects caractéristiques de la vie des Africains en Afrique du Sud, maintenus par la législation que nous cherchons à faire abroger : la pauvreté et le non-respect de la dignité humaine. Nous n'avons pas besoin de communistes ou d'agitateurs pour nous enseigner de quoi il s'agit.
- 086 L'Afrique du Sud est le pays le plus riche du continent, et pourrait être un des pays les plus riches du monde. Mais c'est un pays d'extrêmes contrastes. Les Blancs y jouissent d'un niveau de vie qui est peut-être bien le plus élevé du monde, tandis que les Africains vivent dans la misère. Quarante pour cent de ces derniers habitent dans des Réserves dramatiquement surpeuplées et, dans certains cas, frappées par la sécheresse, l'érosion et l'épuisement du sol rendent impossible de vivre décemment de la terre. Trente pour cent sont les ouvriers agricoles ou les métayers des Blancs et vivent dans des conditions analogues à celles des serfs du Moyen Age. Les derniers trente pour cent demeurent dans les villes où ils ont acquis des habitudes économiques et sociales qui les rapprochent à plusieurs égards des normes des Blancs ; cependant, la plupart des Africains de ce troisième groupe ont le plus grand mal à subsister du fait des bas revenus et du coût élevé de la vie.
- 087 Les citadins africains qui reçoivent les plus hauts salaires sont ceux de Johannesburg. Et pourtant, leur situation actuelle est désespérée.
- 088 Les chiffres les plus récents ont été donnés, le 25 mars 1964, par M. Carr, administrateur du Département des affaires non européennes de Johannesburg. Le seuil de la pauvreté, selon M. Carr, pour une famille africaine à Johannesburg, se situe à 42,84 Rands par mois : or, quarante-six pour cent de l'ensemble des familles africaines habitant Johannesburg n'atteignent pas ce minimum vital.
- 089 La pauvreté va de pair avec la sous-alimentation et les maladies. La tuberculose, la pellagre, les gastro-entérites et le scorbut font des ravages. La mortalité infantile est une des plus élevées du monde. Selon le secrétaire

médical de la santé à Pretoria, la tuberculose tue quarante personnes par jour — presque toutes africaines — et, rien qu'en 1961, on a signalé 58 491 cas nouveaux. Ces maladies non seulement détruisent les organes vitaux, mais provoquent l'apathie et déficiences mentales, et réduisent la faculté d'intellection. Ces effets secondaires affectent l'ensemble de la communauté et la qualité du travail de tous les ouvriers africains.

- 090 Pourtant, ce dont les Africains se plaignent surtout, c'est moins d'être pauvres tandis que les Blancs sont riches, que de constater que les lois faites par les Blancs sont conçues pour maintenir cette situation. Il y a deux façons d'échapper à la pauvreté : soit par une éducation supérieure sanctionnée par des diplômes, soit, pour un ouvrier, par l'acquisition d'une plus grande spécialisation dans son travail, et donc de plus hauts salaires. Pour les Africains, ces deux voies de la promotion sociale sont délibérément barrées par la législation.
- 091 Le gouvernement actuel a toujours cherché à contrecarrer les Africains dans leurs désirs d'instruction. Une de ses premières décisions après sa venue au pouvoir fut de supprimer les subventions pour la cantine dans les écoles africaines, alors que la ration alimentaire de nombreux enfants africains fréquentant les établissements scolaires en dépendait.
- 092 L'éducation est obligatoire et pratiquement gratuite pour tous les enfants blancs, que leurs parents soient riches ou pauvres. Il n'existe pas de facilités semblables pour les enfants africains, même si certains d'entre eux reçoivent une telle assistance. D'une façon générale, les enfants africains doivent payer plus cher que les Blancs pour aller à l'école. Aussi, selon les chiffres cités par l'Institut sud-africain pour les relations interraciales dans le numéro de 1963 de sa revue, quarante pour cent environ des enfants africains de sept à quatorze ans ne fréquentent-ils pas les établissements scolaires. L'instruction n'est absolument pas la même que celle donnée aux enfants blancs. En 1960-61, les crédits gouvernementaux affectés aux élèves africains dans les écoles subventionnées par l'Etat étaient estimés à 12,46 Rands par tête. A la même époque, les subventions pour les enfants blancs dans la province du Cap — seuls chiffres dont je dispose — étaient de 144,57 Rands. On peut ajouter sans risque d'erreur que les enfants blancs pour lesquels on dépensait 144,57 Rands provenaient de familles plus fortunées que les enfants africains pour lesquels on en dépensait 12,46.
- 093 Le niveau de l'instruction est lui aussi différent. Selon le *Bantu Educational journal*, 5 660 enfants africains seulement ont obtenu leur brevet en 1962 dans toute l'Afrique du Sud tandis que 362 ont passé leur baccalauréat. Cela est conforme sans doute à la politique que le premier ministre définissait en 1953 lors du débat précédent le vote de la Loi sur l'éducation bantoue : « *Quand j'aurai le contrôle de l'éducation indigène, disait-il, je la réformerai pour faire en sorte qu'on fasse comprendre dès l'enfance aux indigènes qu'il n'est*

pas question pour eux de jamais devenir les égaux des Européens (...). Des enseignants qui croient en cette égalité ne sont pas à souhaiter pour les indigènes. Quand mon département contrôlera l'éducation indigène, il saura quel genre d'éducation supérieure convient à un indigène, et dans quelle mesure celui-ci aura la possibilité d'utiliser plus tard son savoir. »

- 094 L'autre obstacle principal à la promotion économique de l'Africain est la « barrière de couleur » qui fait réserver exclusivement aux Blancs les meilleurs emplois dans l'industrie. En outre, les Africains qui finissent par obtenir du travail non spécialisé ou semi-spécialisé ne sont pas autorisés à constituer de syndicats, en vertu de la Loi dite de conciliation industrielle. Il en résulte que les grèves des ouvriers africains sont illégales, et qu'on leur refuse : le droit aux conventions collectives, droit accordé aux ouvriers blancs, mieux payés. La discrimination instaurée par tous les gouvernements sud-africains est mise en évidence par la soi-disant politique du « travail civilisé » qui fait accorder des sinécures dans l'administration aux travailleurs blancs qui n'ont pas les capacités requises pour travailler dans les secteurs industriels, avec des salaires qui dépassent largement ceux de l'ouvrier africain moyen.
- 095 Le gouvernement répond souvent aux critiques en alléguant que le niveau de vie des Africains en Afrique du Sud est supérieur à celui des habitants des autres pays du continent. J'ignore si c'est vrai, et je doute qu'aucune comparaison puisse être établie sans référence à l'indice du prix de la vie dans ces pays. Mais, même si c'est vrai, ce n'est pas celui qui compte pour les Africains du Sud. Ce dont nous nous plaignons, ce n'est pas d'être pauvres par rapport aux citoyens d'autres pays, mais d'être pauvres par rapport aux Blancs de notre propre pays, et d'être empêchés par la législation d'améliorer cette situation.
- 096 Le non-respect de la dignité humaine dont les Africains sont victimes est le résultat direct de la suprématie des Blancs. La suprématie des Blancs implique l'infériorité des Noirs. La législation conçue pour préserver la suprématie des Blancs la renforce. Les basses besognes, en Afrique du Sud, sont invariablement effectuées par des Africains. Dès qu'il s'agit de porter ou de nettoyer quelque chose, le Blanc cherche autour de lui un Africain pour le faire, que celui-ci soit ou non son service. En fonction de cette attitude générale, les Blancs ont tendance à considérer les Africains comme des êtres d'une autre espèce. Ils ne les voient pas comme des gens qui ont leur propre famille, ils n'imaginent pas qu'ils puissent éprouver des sentiments, qu'ils puissent tomber amoureux comme les Blancs ; qu'ils puissent vouloir se conduire à l'égard de leur femme et de leurs enfants comme les Blancs le font ; qu'ils puissent vouloir gagner assez d'argent pour élever décentement leurs enfants, les nourrir, les et les envoyer à l'école. Or, quel domestique, quel jardinier, quel manœuvre africain peut jamais espérer y parvenir ?

- 097 Les lois sur les laissez-passer, qui sont parmi les plus détestées de la législation sud-africaine, soumettent tout Africain, à tout moment, à la surveillance de la police. Je doute qu'il y ait un seul Africain mâle en Afrique du Sud qui n'ait pas eu, à un moment où à un autre, maille à partir avec la police au sujet de son laissez-passer. Des centaines et des milliers d'Africains sont jetés en prison chaque année en vertu de ces lois, qui permettent de séparer mari et femme et amènent à la désagrégation de la vie de famille.
- 100 La misère et ces atteintes à la famille ont mille effets secondaires. Les enfants errent dans les rues des villes parce qu'ils n'ont pas d'école où aller ou pas d'argent pour aller à l'école, ou pas de parents à la maison pour veiller à ce qu'ils aillent bien à l'école, car les deux parents — s'il y en a deux — doivent travailler pour maintenir la famille en vie. Cela mène à un effondrement des valeurs morales, à un développement alarmant de l'illégitimité et à une violence croissante qui explose non seulement sur le plan politique mais dans tous les domaines. La vie dans les agglomérations devient dangereuse. Il ne se passe pas de jour sans agression. Et la violence se propage des quartiers africains vers les quartiers résidentiels blancs. Les gens ont peur de se promener seuls dans les rues la nuit. Les cambriolages et les vols deviennent de plus en plus fréquents en dépit du fait que la peine de mort sanctionne maintenant de tels délits. La peine de mort ne peut guérir une plaie purulente.
- 101 Les Africains veulent des salaires qui leur permettent de vivre. Les Africains veulent effectuer le travail qu'ils sont capables de faire, et non le travail dont le gouvernement les déclare capables. Nous voulons vivre là où nous trouvons du travail, et ne pas être expulsés d'une région sous prétexte que nous n'y sommes pas nés. Nous voulons avoir le droit de posséder la terre que nous travaillons, et ne pas être obligés de vivre dans des maisons louées que nous ne pourrions jamais appeler nôtres. Nous voulons pouvoir nous mêler à l'ensemble de la population et ne pas être confinés dans nos ghettos. Les hommes veulent garder leurs femmes et leurs enfants auprès d'eux, là où ils travaillent, et ne pas être contraints de vivre dans les camps d'hommes seuls. Les femmes ne veulent plus vivre comme des veuves dans les Réserves. Les Africains veulent avoir le droit de sortir après onze heures du soir et ne pas être cloîtrés dans leurs chambres comme de petits enfants. Les Africains veulent avoir le droit de voyager dans leur propre pays et de chercher du travail là où ils veulent, et non là où le Bureau du travail leur dit de le faire. Les Africains veulent disposer d'une part des richesses de l'Afrique du Sud ; ils veulent la sécurité et une place dans la société.
- 102 Avant tout, nous voulons des droits politiques égaux, parce que sans eux nous restons impuissants. Je sais que cela sonne de façon révolutionnaire pour les Blancs de ce pays, parce que la majorité des électeurs sera constituée d'Africains. Oui, le Blanc a peur de la démocratie. Mais on ne peut permettre à cette crainte de barrer le chemin à la seule solution qui garantira la paix et la liberté pour tous. Il n'est pas vrai que l'égalité des droits entraînera pour

conséquence la domination raciale. La division politique basée sur la couleur est entièrement artificielle et, lorsqu'elle disparaîtra, il en ira de même de la domination d'un groupe de couleur sur un autre. Le CNA a consacré un demi-siècle à combattre le racisme ; il ne changera pas de politique quand il aura triomphé.

102

Tel est le combat du Congrès national africain. Il s'agit vraiment d'une lutte nationale. Toute ma vie j'ai lutté pour la cause du peuple africain. J'ai combattu la domination blanche et j'ai combattu la domination noire. J'ai adopté pour idéal une société démocratique et libre où tout le monde vivrait ensemble dans la paix et avec des chances égales. J'espère vivre pour le conquérir, mais c'est aussi un idéal pour lequel je suis prêt, s'il le faut, à mourir.

Le texte intégral des plaidoiries de Nelson Mandela lors des procès de Prétoria et Rivonia est publié aux éditions de Minuit sous le titre *L'apartheid*, avec une préface de l'écrivain Breyten Breytenbach.

[1] African National Congress (ANC)

[2] La *Congress Alliance* réunissait l'*African National Congress*, le *South African Indian Congress*, la *National Union of the Organization of Coloured People*, le *Congress of Democrats* et le syndicat *South African Congress of Trade Unions*

Disponible aussi : <http://www.lafauteadiderot.net/La-plaidoirie-de-Nelson-Mandela,1042>

Résumé

La Science politique fait souvent appel à des outils provenant d'autres disciplines. Tel est aussi le cas du modèle « actantiel » qui – relevant de la théorie du langage et ayant été mis sur pied pour l'analyse de textes littéraires – est, d'après nous, un bon outil pour l'examen de la production discursive en politique.

L'objet de ces notes est de présenter le plus simplement possible une grille de lecture et d'analyse de textes politiques pouvant nous aider à mettre en relief les différents acteurs, rôles, buts, obstacles...présents dans un discours et, pourquoi pas, sur la scène politique. C'est le modèle « actantiel ». Cette grille est tirée de la théorie du langage et son application principale est la description et l'analyse de textes littéraires.

Mots - clés: analyse structurale, schéma actantiel, actants, quête, discours politique.

الملخص

غالبا ما تستخدم العلوم السياسية أدوات من التخصصات الأخرى . هذا هو الحال أيضا في نموذج " actantial " في نظرية اللغة و التي وضعت لتحليل النصوص الأدبية ، هو في رأينا الوسيلة الجيدة لدراسة الخطاب السياسي .
و الغرض من هذه الملاحظات هو تقديم ببساطة قدر الإمكان جدول لقراءة و تحليل النصوص السياسية التي يمكن أن تساعدنا على تسليط الضوء على مختلف الجهات الفاعلة كالأدوار و الأهداف و العقبات الحالية في كلمة ... و لماذا ليس على المشهد السياسي .
الكلمات الرئيسية: التحليل البنيوي ، مخطط **actants, actantial** ، السعي ، الخطاب السياسي .

Summary

Political Science often uses tools from other disciplines. This is also the case of the model 'actantiel' which - under the theory of language and having been established for the analysis of literary texts - is, in our view, a good tool for the examination of the discursive production in politics. The purpose of these notes is as simply as possible present a grid of reading and analysis of political texts that can help us to highlight the different actors, roles, goals, obstacles... present in a speech and, why not, onstage political. This is the template "actantiel". This grid is based on the theory of language and its main application is the description and analysis of literary texts.

Keywords: structural analysis , actantial model, actants, quest, political discourse.